Mise en œuvre du fonds de structuration des filières biologiques "Avenir Bio" : 2014, une année de transition

SOMMAIRE

MISE EN ŒUVRE DU FONDS DE STRUCTURATION DES FILIERES BIOLOGIQUES "AVENIR BIO" : 2014, UNE ANNEE DE TRANSITION 1

1. RAPPEL DU DISPOSITIF ET DES PRINICPALES EVOLUTIONS EN 2014 2
2. GESTION DU FONDS AVENIR BIO EN 2014 4
2.1. L'appel à projets 9 4
2.2. L'appel à projets 10 6
2.3. Evaluation et accompagnement des programmes en cours de réalisation 7
2.4. Etat d'avancement fin 2014 de l'ensemble des programmes d'actions 10
2.5 Récapitulatif des engagements financiers pris sur 2014 10
2.6. Evènements liés au renforcement des synergies et au rayonnement du Fonds : le Forum du 9 octobre 2014 10
3. BILAN DES PROGRAMMES D'ACTIONS DEPUIS 2008 11
3.1. Impacts des programmes d'actions pluriannuels 11
3.2. Place de la contractualisation dans les programmes d'actions 14
3.3. Synthèse des impacts générés par les programmes d'actions 16
4. BILAN D'ENSEMBLE DES ENGAGEMENTS DE 2008 A 2014 16
4.1. Engagements financiers entre 2008 et 2014 17
4.2. Répartition des engagements du Fonds par filière et par région entre 2008 et 2014 21
5. LES CHANGEMENTS POUR L'ANNEE 2015 26

ANNEXE : PRESENTATION ET IMPACTS DES PROGRAMMES D'ACTIONS SOUTENUS DANS LE CADRE DU FONDS AVENIR BIO ENTRE 2008 ET 2014 28

1. PRECISIONS SUR LES PROGRAMMES SUIVIS EN 2014 28
2. LES IMPACTS PAR GRANDE FILIERE ..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Créé en 2008, renforcé à partir du 1er janvier 2014, le **Fonds Avenir Bio** a pour objectif de contribuer à la structuration des filières biologiques. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt en a confié la gestion à l'Agence Bio, en vue de soutenir des démarches partenariales, cohérentes, engagées sur plusieurs années, entre groupes de producteurs et entreprises de conditionnement, transformation, distribution afin de développer et promouvoir des productions biologiques de qualité et de proximité.

Le Fonds Avenir Bio permet de soutenir des partenaires économiques engagés dans des démarches de développement de l'agriculture biologique et de ses produits sur plusieurs années en atténuant le coût des investissements matériels ou immatériels réalisés dans le cadre des programmes.

L'année **2014** a été une année de transition, avec en particulier:

- le lancement du **nouveau programme Ambition Bio 2017** qui s'est traduit par le renforcement du Fonds "Avenir Bio" dont la dotation allouée par le MAAF a été portée à 4 millions d'euros.

  Ce renforcement du dispositif s'inscrit dans une démarche partagée par tous afin de consolider et construire des filières diversifiées, complémentaires, ancrées dans les territoires, justes, durables.

- l'évolution de la **règlementation européenne**, avec de nouveaux régimes d'aides au plan européen applicables pour la période 2014-2020,

- l'adaptation des modalités de mise en œuvre du Fonds Avenir Bio sur la base de l'expérience acquise.

1. Rappel du dispositif et des principales évolutions en 2014

➢ Comme mentionné dans le texte des Appels à Projets (AAP), les **principaux objectifs** du Fonds « Avenir Bio » sont de soutenir :

- des **programmes de développement d'actions**, globaux et cohérents, mis en œuvre sur plusieurs années (**minimum 3 ans**) ;
- avec des **engagements de plusieurs partenaires des différents stades des filières**, sur une base contractuelle le plus possible ;
- d'envergure **nationale ou suprarégionale**, ou à caractère pilote et innovant ;
- avec une **bonne articulation** avec les autres dispositifs d'aides publiques.

Ce Fonds s'adresse à plusieurs catégories d'acteurs des filières de l'agriculture biologique, susceptibles d'être bénéficiaires:

- **entreprises ou coopératives** implantées en France,

- **organisations, association ou groupements** de producteurs,

D'autres structures peuvent être associées au titre de prestataires au service des bénéficiaires comme les organisations à caractère professionnel, structure de conseil et d'accompagnement, etc…

Dans tous les cas, les projets doivent concerner **les acteurs d'amont et d'aval** et comporter des **engagements contractuels** précis et réciproques "du porteur" et de l'ensemble des partenaires (Cf. texte de l'appel à projet Fonds Avenir Bio sur www.agencebio.org).

Les **modalités d'intervention** sont définies dans le texte de l'appel à projets « Avenir Bio » en conformité avec les **lignes directrices de l'Union Européenne** concernant les aides d'Etat dans le secteur agricole et forestier.

Les aides du Fonds **diffèrent selon les catégories de bénéficiaires et de dépenses** (investissements matériels ou immatériels ou d'appui technico-économique) ainsi que mentionné dans le texte des appels à projets.

- Sur la base de **l'expérience acquise** au cours des 5 premières années de gestion du Fonds Avenir Bio et après une large **concertation avec les partenaires**, les **modalités de mise en œuvre du Fonds Avenir Bio ont été adaptées** lors du 2e AAP de l'année 2014 (AAP 10). Les évolutions principales concernent:

- l'introduction de la possibilité de demander **une aide pour l'accompagnement au montage de dossier**,

- **l'actualisation des critères d'éligibilité** à la fois sur les catégories de bénéficiaires et sur les investissements, en appliquant les évolutions réglementaires,

- le **renforcement des synergies avec les DRAAF et les Conseils Régionaux** pour une bonne articulation des dispositifs et une meilleure visibilité du Fonds Avenir Bio.

En 2014, trois réunions du Comité Avenir Bio élargi (21/01, 20/03, 03/07) ont eu lieu pour traiter ces différents sujets. Les résultats des discussions ont abouti à la rédaction de **3 fiches opérationnelles** pour faciliter la compréhension du dispositif et les synergies:
- une sur la procédure et les **modalités d'attribution de l'aide au montage de dossier**,

- une sur les **différentes catégories de bénéficiaires éligibles**, en 2014,

- une sur **le renforcement des synergies avec les collectivités territoriales et DRAAF**.

Enfin, une autre nouveauté 2014: le **Forum Avenir Bio du 9 Octobre** qui a permis la rencontre entre porteurs de projets et financeurs et a suscité un vif intérêt (cf Actes).

2. Gestion du Fonds Avenir Bio en 2014

Deux nouveaux Appels à Projets (AAP) n°9 et n°10 ont été lancés. Au total, **17 nouveaux engagements financiers** ont été formalisés, avec :

- 7 nouveaux programmes d'actions à la suite de l'AAP 9,
- 4 nouveaux programmes d'actions et une aide au montage de dossier suite à l'AAP 10,
- 5 engagements complémentaires par avenant à des conventions attributives conclues suite à des AAP précédents.

L'Agence Bio a suivi et évalué les programmes en cours de réalisation via des réunions ad hoc et des réunions bilans rassemblant l'ensemble des partenaires concernés.

2.1. L'appel à projets 9

Cet Appel à projets a été lancé selon la même procédure que ceux des années précédentes.
Sur les 24 dossiers reçus à l'Agence Bio, 9 ont été examinés par le Comité Avenir Bio réuni le 6 mai 2014. **8 nouveaux programmes d'actions** ont reçu un avis favorable avec quelques demandes d'information complémentaires dans le cadre de cet appel à projets.

Des **réunions de synergies** ont eu lieu associant les différents partenaires des programmes ainsi que des représentants des collectivités territoriales et des DRAAF, autant que nécessaire, et l'Agence Bio. Ces réunions permettent d'approfondir les échanges **entre les partenaires des filières concernées**, dans le but d'élargir l'impact et le rayonnement des actions au niveau supra-régional et de renforcer les synergies.

Au final, **7 décisions d'engagements financiers** ont été prises (un porteur de projet ayant suspendu sa demande), dont **quatre concernant la filière Grandes cultures** dans différentes régions (Grand Ouest, Grand Sud, Grand Est et Centre), **2 programmes concernant la filière lait et 1 programme la filière apiculture** sur le plan national.

- **4 programmes Grandes Cultures**

3 programmes sont tournés vers **l'alimentation humaine** :

- 1 programme concerne les produits à base de **céréales sans gluten**, avec une sécurisation des approvisionnements via un partenariat fort sur plusieurs années, dans la région **Poitou-Charentes**. Le projet a abouti, le 1er juillet 2014, à la **signature d'un contrat pluriannuel entre 4 acteurs majeurs** de l'agriculture biologique ;

- 1 programme concerne la **fabrication d'une nouvelle gamme de céréales pour petit déjeuner bio**, avec une relocalisation des approvisionnements en Rhône-Alpes et

Bourgogne ;

- 1 programme concerne la **filière blé dur bio dans le Sud de la France. Celui-ci vise à développer l'offre en produits issus du blé dur et à promouvoir de nouvelles gammes de pâtes et semoules bio**. Des actions expérimentales seront menées dans des fermes afin de répondre au problème d'adaptation des variétés de blé dur à des techniques culturales et des conditions pédo-climatiques données.

Le 4e programme rassemble **une dizaine de partenaires**. Il vise au développement **des grandes cultures bio** (en particulier céréales, tournesol et légumes secs) **en relation avec la filière ovine et l'apiculture** dans le Sud de la France. Il vise également à valoriser les produits de proximité et à créer ou **renforcer des synergies** entre les différents acteurs avec notamment des **actions innovantes** autour des huiles désodorisées et des tourteaux pour les ovins et de la filière des biscuits sans gluten, outre la mise en œuvre de contrats bi-espèces sur 2 ans.

➢ **1 programme apicole**

Ce programme a pour objet la structuration de la filière **gelée royale biologique** sur l'ensemble de la France. La **création d'une coopérative** dédiée à ce produit permettra de centraliser et d'organiser la production et la commercialisation au sein d'une filière actuellement très atomisée.

➢ **2 programmes dans le secteur du lait bio**

- 1 programme de création d'un réseau de fermes bio transformant du **lait de vache ou chèvre** en yaourts commercialisés en commun à l'échelle nationale,

- 1 programme de développement de la filière **lait de chèvre bio dans le Grand Ouest**, qui repose sur la mise en place d'une démarche collective pour encourager la conversion d'élevages à la bio à l'élargissement de la gamme de produits issus du lait de chèvre bio et à la sécurisation des débouchés à l'aval de telle sorte que l'offre française permette de satisfaire toute la demande et répondre à sa croissance.

Les 7 **programmes** d'actions bénéficiaires d'une aide du Fonds Avenir Bio ont lancé leur première phase d'investissement au cours de l'année, sachant que la mise en œuvre du 8e programme a été reporté à la demande du candidat.

Suite à cet appel à projets 9, le montant des **investissements éligibles** s'élève à **14,9 millions d'euros** (13,5M€ pour les investissements matériels et 1,4M€ pour les investissements immatériels), et le montant de l'**aide** atteint près de **1,9 million d'euros** (930 000€ sur le matériel et 975 000€ sur l'immatériel), soit **47,5%** de l'enveloppe allouée aux porteurs de projet et à leurs partenaires bénéficiaires dans le cadre de la gestion des appels à projets 2014.

2.2 . L'appel à projets 10

Lors du 10e appel à projets toutes les évolutions actées au cours de l'année ont été appliquées. Il s'agit notamment de :

- l'introduction de la possibilité de demander une **aide pour l'accompagnement au montage de dossier,**
- l'actualisation des **critères d'éligibilité** concernant les catégories de bénéficiaires et les investissements, en appliquant les évolutions réglementaires,
- le **renforcement des synergies avec les DRAAF et les Conseils Régionaux** pour une bonne articulation des dispositifs et une meilleure visibilité du Fonds Avenir Bio.

En résumé :

- **14 dossiers déposés**
- **5 passages en Comité Avenir Bio du 22 octobre** => 5 avis favorables (avec quelques compléments à demander)
- **4 engagements financiers** et **1 accompagnement pour l'aide au montage de dossier**

L'instruction des 5 programmes d'actions s'est déroulée en fin d'année 2014. Outre la mise en œuvre de la procédure habituelle, l'Agence Bio s'est assurée :
- qu'une copie de chaque dossier a bien été envoyée aux DRAAF et Conseils Régionaux concernés,
- que chaque collectivité territoriale concernée a bien été sollicitée pour donner un avis sur le programme en jeu.

Au final, en tenant compte des différents avis reçus, **4 décisions d'engagements financiers** de soutien ont été prises.

➢ **2 programmes pour la filière animale**

- 1 programme concerne la filière lait de vache en Lorraine. Le projet vise à palier à la fermeture des petites et moyennes laiteries en s'appuyant sur un transformateur reconnu en région pour répondre aussi aux attentes des consommateurs en produits transformés à base de lait de vache bio.

- **1 programme concerne la filière viande dans le centre de la France**. Le projet a pour objectif d'augmenter la production ovine et bovine en encourageant les conversions, et davantage orienter l'élevage vers des animaux finis et à valoriser le plus possible les produits en bio.

➢ **2 programmes pour les filières fruits et légumes**

- 1 programme pour le développement de **la filière châtaignes bio** en Limousin. Le programme

vise à développer les surfaces de châtaigneraies et valoriser les co-produits de ces fruits à coque via des procédés de transformation novateurs;

- 1 programme **pour le développement de l'offre en Ile de France via l'installation de distributeurs automatiques de fruits et légumes bio en partenariat notamment avec la Sncf**.

Les 4 **programmes** d'actions bénéficiaires d'une aide du Fonds ont lancé leur première phase d'investissement au cours de l'année.

➢ **1 demande d'aide au montage de dossier**

Ce dernier programme portant sur la filière grandes cultures a obtenu un engagement de l'Agence Bio pour l'attribution d'une aide financière pour finaliser le dossier. Celui-ci est orienté vers **l'alimentation humaine** : il concerne la filière riz bio en Camargue.

Suite à l'appel à projets 10, le montant des **investissements éligibles** s'élève à **1,9 million d'euros** (1,5M€ pour les investissements matériels et 403 000€ pour les investissements immatériels), et le montant de l'**aide** atteint près de **812 000 euros** (478 000€ sur le matériel et 334 000€ sur l'immatériel), soit **20%** de l'enveloppe allouée aux porteurs de projet et à leurs partenaires bénéficiaires dans le cadre de la gestion des appels à projets 2014.

2.3. Evaluation et accompagnement des programmes en cours de réalisation

➢ **Evaluation des programmes en cours**

Au cours de l'année 2014, les programmes en cours de réalisation ont fait l'objet d'une évaluation afin d'estimer les impacts du programme sur la filière concernée.

En vertu de la procédure mise en place, les porteurs de projets, en association avec leurs partenaires, sont invités à remettre un **document écrit** présentant :

- Une **synthèse argumentée** des résultats obtenus au terme de chaque phase du projet ainsi que **les impacts** connexes et **les perspectives d'évolution** ;
- Un **tableau récapitulatif** des principales **données chiffrées** du projet, avec les éventuels écarts entre prévisions et réalisations.

Une fois le document bilan reçu, une **réunion d'évaluation** est organisée avec les porteurs de projets et leurs partenaires, en associant les DRAAF et les Conseils Régionaux autant que de besoin.
Un bilan des démarches engagées et des résultats intermédiaires observés est alors dressé, des pistes d'amélioration sont recherchées et des éventuels réajustements nécessaires au succès du

projet dans sa globalité sont effectués pour chaque programme. A la suite de ce bilan, l'Agence Bio conclut à la pertinence d'engager une nouvelle phase d'actions ou de clôturer le programme.

En fin d'année 2014, l'état d'avancement des 65 programmes soutenus se présente ainsi :

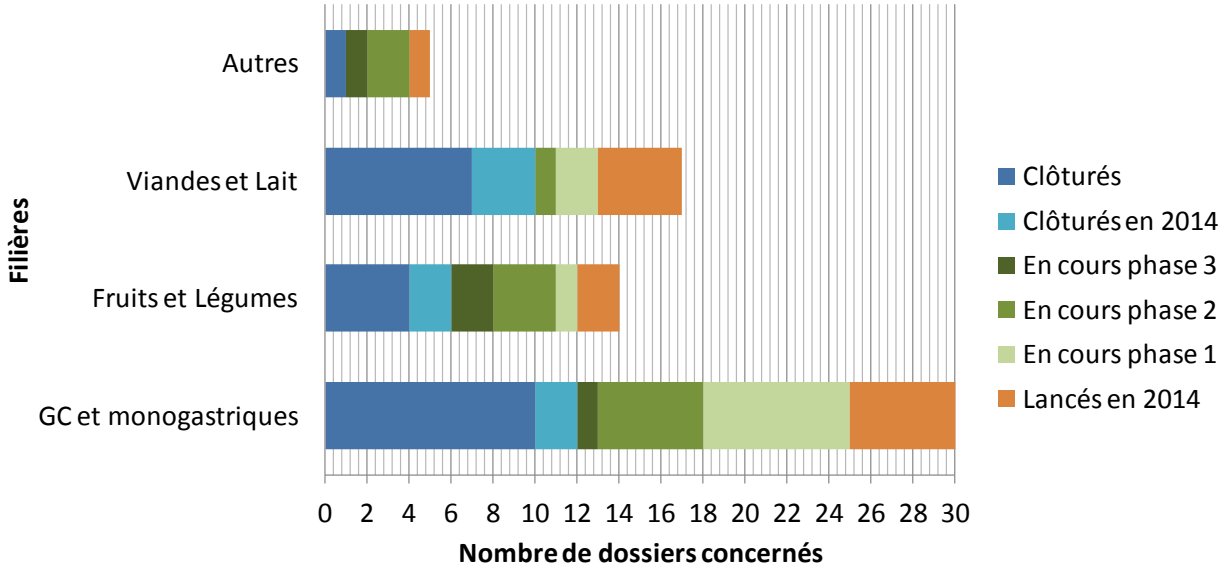

- **Participation de l'Agence Bio à des évènements en lien avec les programmes d'actions en cours**

L'Agence Bio a été associée à quelques **événements** destinés à **faire connaitre les programmes** et intéresser les agriculteurs afin de déclencher des conversions, comme des inaugurations de site, des colloques et séminaires organisés par les porteurs de projet,…. Dans tous les cas, elle a été **régulièrement informée des évolutions qui ont eu lieu.**

En 2014, l'Agence Bio a participé en particulier à :

- ✓ l'inauguration de la nouvelle usine de **Quart de lait** le 26 juin 2014,
- ✓ les **journées Pronatura** sur le MIN de Rungis pour rencontrer les producteurs de Fruits et Légumes des régions PACA et Bretagne les 12 Juin et 20 novembre 2014,
- ✓ le séminaire organisé par **Malteurs Echos** le 28 novembre 2014,
- ✓ l'assemblée générale constitutive de **Volaille Bio Ouest** le 9 décembre 2014,

- ✓ le Forum de portée générale sur la filière PPAM bio organisé par le **CPPARM** le 10 décembre 2014 ;

Malt d'orge

Dans le cadre du programme porté par **Malteurs Echos** (AAP 8), la construction d'une malterie artisanale a été soutenue par le Fonds Avenir Bio. Cette malterie a fait l'objet d'une visite publique le 28 novembre 2014, l'Agence Bio était présente. Cette journée fut l'occasion de rencontrer divers brasseurs de la région Rhône-Alpes ainsi que les collectivités et associations engagées en faveur de l'agriculture biologique.

Rencontre avec les producteurs de PACA au MIN de Rungis

En Juin 2014, à l'occasion de la **journée Mediterrabio** sur le MIN de Rungis, l'Agence Bio est venue à la rencontre des producteurs de fruits et légumes bio travaillant avec Pronatura en région PACA.
9 producteurs étaient présents sur les trois jours. Deux d'entre eux, ont témoigné de l'impact positif des actions de planification sur l'écoulement de leur production ainsi que le partage des savoirs-faires entre eux. Cette journée fut aussi l'occasion de voir comment Pronatura intervient auprès de ses clients pour la vente des produits.

Le Comité des Plantes à Parfums, Aromatiques et Médicinales (**CPPARM**) a organisé le 10 Décembre un **Forum des PPAM bio**, soutenu par l'Agence Bio. Celui-ci a notamment permis de dresser un bilan du programme Sud Aroma Bio. Ce Forum était destiné à mettre l'accent sur la demande plus forte que l'offre sur ce marché, avec pour y répondre la nécessité pour les producteurs de se réunir pour réussir. Des témoignages d'organisations de producteurs ont été apportés à cet effet. Cet événement a également permis de présenter les organismes compétents pour dispenser de l'appui technique aux producteurs.

Colloque du CPPARM

2.4. Etat d'avancement fin 2014 de l'ensemble des programmes d'actions

Etat d'avancement en 2014 (nombre de programmes d'actions)							
Année de lancement des programmes	Appel à projets	Montage de dossier	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Finis	**TOTAL**
2008	AAP 1 & 2					13	**13**
2009	AAP 3 & 4			1	1	12	**14**
2010	AAP 5			1	2	4	**7**
2011	AAP 6			6		1	**7**
2012	AAP 7		1	4			**5**
2013	AAP 8		6	1			**7**
2014	AAP 9 & 10	1	11				**12**
TOTAL		**1**	**18**	**13**	**6**	**30**	**65**

2.5. Récapitulatif des engagements financiers pris en 2014

Au cours de l'année 2014, **17 engagements financiers** ont été pris par l'Agence Bio avec des nouveaux programmes d'actions lancés ou de nouvelles phases d'investissements.

Appels à projets	Investissements éligibles totaux	Aide Avenir Bio accordée dans le cadre des AAP
AAP 9	14 914 542€	1 907 069€
AAP 10	2 728 506€	813 101€
Programmes précédents	3 677 390€	819 830€
TOTAL	**21 320 438€**	**3 540 000€**

2.6. Evènements liés au renforcement des synergies et au rayonnement du Fonds : Forum du 9 Octobre

La **première édition** du **Forum Avenir Bio** a eu lieu le **9 octobre 2014** à la Bourse de Commerce de Paris. Cette journée était l'occasion pour les futurs porteurs de projets de rencontrer les différents acteurs susceptibles de les aider à concrétiser leur projet mais aussi d'assister à des témoignages. La journée était découpée en **deux temps** :

Assemblée présente lors du Forum Avenir Bio

- matinée : présentation de **3 programmes d'actions ayant été soutenus** dans le cadre du Fonds Avenir Bio au sein des filières Grandes cultures, Fruits et légumes, et Lait.

- après-midi : **rendez-vous avec les organismes financeurs potentiels et les membres de l'équipe Avenir Bio**, temps d'échanges libre entre les participants.

Le bilan de cette première édition est positif puisque 218 personnes se sont inscrites (170 étaient attendues), 59 rendez-vous avec des financeurs ont été pris ainsi que 25 entretiens avec l'équipe Avenir Bio.

Les Actes du Forum Avenir Bio de 2014 sont disponibles sur le site Internet de l'Agence Bio.

3. Bilan des programmes d'actions depuis 2008

3.1. Impacts des programmes d'actions pluriannuels

C'est dans une optique de **développement de filières durable**, ancrées dans les **territoires**, que les actions de structuration des filières biologiques s'inscrivent.

Tous les acteurs impliqués dans des programmes de structuration de filière, soutenus ou non par le Fonds Avenir Bio, participent ainsi à **l'amélioration de la visibilité des filières** par leurs démarches exemplaires. Ce sont autant de **leviers d'actions** pour le développement de l'agriculture biologique en France, en renforçant la confiance de tous et l'attractivité du secteur. Des **besoins** de développement sont spécialement importants dans le secteur des **grandes cultures** pour satisfaire la demande aussi bien en alimentation animale qu'en alimentation humaine.

a. Les impacts sur les conversions à l'agriculture biologique

Globalement, Les projets de structuration de filière soutenus depuis la création du Fonds ont contribué à **stimuler les conversions de producteurs en AB**. Cette dynamique est impulsée et confortée par les **engagements entre l'amont et l'aval** de la filière. Cette sécurisation des débouchés a un **effet de levier** crucial pour le développement de l'agriculture biologique au sein des filières concernées.

L'évolution des conversions de producteurs en AB implique évidemment une **augmentation des surfaces en AB**. Les fondements même de l'AB consistent en particulier à respecter des **rotations** au sein des productions végétales et à établir le **lien au sol** pour les productions animales.
En ce qui concerne les productions végétales, il est essentiel de pouvoir **valoriser tous les produits de rotation des cultures** (la luzerne par exemple) grâce à l'implication d'entreprises tournées vers différents marchés (alimentation humaine et alimentation animale).

D'après le bilan des différents programmes, et en compilant les données transmises par les porteurs de projet Avenir Bio, on peut faire ressortir une **croissance des surfaces biologiques** liées aux projets, entre le début des différents programmes et aujourd'hui, de **68%** (de 100 000ha à 170 000ha) et une **augmentation du nombre de producteurs impliqués** de **54%** (de 3 900 producteurs bio à 6 000).

b. Les impacts sur la relocalisation de la production et l'emploi dans la bio

Certains des projets soutenus par le Fonds Avenir Bio ont pour objectif de **relocaliser l'approvisionnement**, en particulier s'agissant des produits issus des grandes cultures et des fruits et légumes transformés.
La relocalisation de la production implique une **synergie entre les différents acteurs** de la filière, ainsi qu'une **coordination** des actions. C'est aussi une **garantie de qualité** des produits biologiques mis sur le marché, grâce à une amélioration de la traçabilité des produits. Cette optimisation permet une meilleure **adéquation entre l'offre et la demande française** sur le moyen-long terme.
L'accompagnement technique, la planification, la valorisation des produits et coproduits, ainsi que les **synergies** entre les acteurs sont de nature à **pérenniser les conversions** ainsi qu'à obtenir des gains de **compétitivité** dans les filières biologiques :

- **Pour la coordination**, le Fonds a soutenu ou soutient l'embauche de techniciens (**26,9 ETP et 38 prestations** répartis sur les différents projets soutenus), qui animent et coordonnent l'amont et l'aval de la filière.
- **Pour la planification des productions**, le Fonds a soutenu ou soutient l'embauche de techniciens en **appui technique** (**60,2 ETP** répartis sur les projets en cours), et le financement de **79 prestations** ponctuelles de techniciens d'organismes spécialisés et d'essais variétaux.
- **Pour l'optimisation** des productions biologiques**,** des embauches de **responsables de productions** ont été soutenues dans le cadre du Fonds **(38 ETP).**

- Quelques projets prévoient aussi l'acquisition de **logiciels de planification** ; **28** outils informatiques sont soutenus financièrement.
- **19,3 ETP** sont également soutenus par le Fonds pour le développement de **qualité, la diététique dans le cadre de la RHD et l'élargissement de la gamme de produits**, ainsi que 5 prestations externes (analyses nutritionnelles, analyses laboratoires, …). Pour le secteur ovin, une **grille de prix a été mise en place** afin de sensibiliser les producteurs vers plus de qualité des carcasses biologiques. De même dans la filière laitière, un **dispositif d'accompagnement qualité** tout au long de la filière a été soutenu.

c. Les économies d'échelle, impacts environnementaux et élargissement des gammes de produits

Le Fonds Avenir Bio soutient des investissements matériels dans l'optique de favoriser les **économies d'échelle** et de diminuer l'impact des activités productives sur **l'environnement**.

- **optimisation des circuits de collecte** (implantation stratégique des bâtiments de stockage à proximité des lieux de production) et **réductions de kilomètres parcourus** (3 investissements dans des relais locaux de collecte),
- **augmentation de l'efficience des bâtiments de stockage** (19 investissements pour des bâtiments de stockage et 38 investissements pour des chambres froides et matériels de stockage),
- **optimisation des lignes de transformation** (35 investissements pour du matériel de transformation et 4 investissements pour des bâtiments) **et de conditionnement** (27 investissements pour des machines de conditionnement),

On observe, par exemple, dans des projets de la filière viande bovine, une augmentation en 3 ans du taux de valorisation de la carcasse de 30% à 60%, grâce à une ligne de transformation et de conditionnement innovante (plats cuisinés, conditionnement sous vide). Cette amélioration du taux de valorisation est particulièrement importante dans ce secteur où les animaux mâles sont encore trop faiblement valorisés avec le label biologique.
Dans le secteur porcin, la valorisation de l'ensemble des produits de la carcasse est également indispensable pour assurer l'équilibre économique de la filière, et donc sa durabilité.
S'agissant de la filière pommes, les acteurs investissent dans des ateliers de transformation permettant d'élargir la gamme de produits en fabriquant des compotes, et en adaptant les machines pour la transformation des poires biologiques.

- investissements permettant aussi des **économies d'eau** (système de filtrage cohérent avec la démarche du projet, optimisation des systèmes de traitement des eaux blanches).

d. Le renforcement de la visibilité des filières et l'attractivité du secteur

La communication de filière est aussi un poste d'investissement important pour favoriser une mutualisation des résultats et resituer les projets dans une démarche globale.
Le Fonds Avenir Bio encourage les actions de communication et d'animation réalisées par des acteurs de filières dans un **cadre collectif** (**16 réunions synergiques**, **4 colloques** de portée générale et **28 prestations** d'animation de filière ont été soutenus, **26** investissements dans des **outils de communication filière**, comme les plaquettes informatives, les sites internet, … qui font rayonner la filière sont aussi soutenus).
Ces actions de communication permettent de **mettre en relief** au niveau national les résultats de la structuration des filières biologiques. Ce sont autant de leviers d'actions pour le développement de l'agriculture biologique en France, en renforçant la **confiance** de tous et **l'attractivité** du secteur.
C'est particulièrement important pour le secteur des **grandes cultures**, et dans les zones où l'agriculture biologique est peu développée (Nord de la France, en particulier la Picardie). Les engagements de quelques entreprises soutenues par le Fonds Avenir Bio constituent des signaux indispensables, en particulier pour débloquer certaines situations régionales.
Dans le même temps, dans d'autres régions, des **pôles d'activités biologiques** sont progressivement en cours de constitution et vont revêtir de plus en plus un caractère exemplaire.

3.2. Place de la contractualisation dans les programmes d'actions

Au cours de l'été 2014, l'Agence Bio a dressé un état des lieux de la contractualisation au travers des programmes Avenir Bio soutenus.

Une grande diversité de contrats

De l'étude de la contractualisation relative aux projets soutenus par le fonds Avenir Bio, se dégage une **grande diversité de contrats** :

- Certains concernent l'**amont**, d'autres l'**aval**, d'autres encore englobent **amont et aval**. Par exemple, sur la filière fruits et légumes, un contrat de culture qui lie un producteur, un pépiniériste, une association de producteurs, et un metteur en marché.
- L'**objet de la contractualisation est variable** : si le contrat d'achat de marchandises semble le plus fréquent, il y a aussi les contrats précisant la démarche qualité – traçabilité tout au long d'une filière, le contrat de culture, le contrat lié à l'utilisation d'une marque… Aussi, un même groupe d'acteurs de filière peut être engagé dans de multiples contrats.
- Selon les cas, **les caractéristiques du contrat diffèrent** :
  -Peuvent être mentionné, un **volume**, un intervalle de volume, ou encore un accord d'exclusivité de l'acheteur.
  -Est précisée la **qualité** : par exemple, le taux d'impureté admissibles maximum et le taux d'humidité maximum dans le cas des grandes cultures,
  -les **spécificités techniques** : conditionnement, délai de livraison…

-le **prix des marchandises** peut figurer ou non dans le contrat.
-etc.

- La **périodicité** : mensuelle, annuelle, pluriannuelle, durée de vie de la culture, varie également d'un contrat à l'autre.

Vers une contractualisation « collective »

- De plus en plus des acteurs des projets Avenir Bio se tournent vers une **contractualisation collective** et non plus individuelle. Il est fréquent qu'une structure regroupe les producteurs en amont : groupement de producteurs, coopérative, association…parfois la **structure collective est même créée dans ce but** lors de la mise en œuvre des projets.

Un prix pas souvent fixé d'avance

- **Souvent, le prix n'est pas fixé à l'avance** et n'apparaît donc pas dans le contrat. Les raisons invoquées sont relatives à l'absence de **visibilité** du marché et ses écarts imprévisibles, mais également au manque de **transparence** des marchés.
- Toutefois, dans certains cas, il existe un « **prix de sauvegarde** » : les parties prenantes fixent un prix d'achat au producteur après concertation et justification basées sur une étude des coûts de production de la matière première. C'est par exemple un élément nécessaire à l'établissement d'un contrat répondant au **cahier des charges Bio Solidaire**, label pour les

  partenariats de proximité entre transformateurs et producteurs, dans le cadre d'échanges solidaires « Nord/Nord », créée en 2007. Ce type de contrat a une durée de 3 ans minimum, avec des volumes engagés donc un prévisionnel sur 3 ans minimum. Il se base sur le référentiel Bio Solidaire, établi par l'Association Bio Partenaire.
- Lorsque des indications de prix sont mentionnées, il s'agit dans la plupart des cas de **grilles de paiement selon la qualité** de la marchandise fournie.
- Dans quelques cas, les **prix sont mentionnés accompagnés d'un pourcentage de variation** suivant le prix du marché.

Un engagement pour la bio de certains acteurs

- Certains acteurs font le choix de s'engager au-delà de la contractualisation de volumes de marchandises, et ajoutent à leur contrat des **objectifs d'augmentation de surface en agriculture bio et d'augmentation du nombre de producteurs bio**.
- Certains vont jusqu'à proposer des **primes à la conversion**.

3.3. Synthèse des impacts générés par les programmes d'actions

Avec près de **83,4 millions d'euros investis** par les opérateurs économiques, dont **19,3 millions d'euros de soutien**, on constate :

- ✓ Une augmentation des surfaces en conversion ou certifiées bio ;
- ✓ Une augmentation du nombre d'opérateurs engagés dans les filières biologiques ;
- ✓ Une relocalisation de la production (baisse des importations) ;
- ✓ Des partenariats pluriannuels amont/aval ;
- ✓ Le renforcement de la maîtrise technique et de la qualité des productions ;
- ✓ Une optimisation de la planification, du conditionnement et de la logistique avec des outils performants et innovants ;
- ✓ Une augmentation du volume et un élargissement de la gamme de produits biologiques à des prix les plus justes possibles.

4. Bilan d'ensemble des engagements de 2008 à 2014

10 Appels à Projets lancés depuis 2008

Depuis la création du Fonds Avenir Bio en 2008, **10 appels à projets ont été lancés** : 2 appels à projets (AAP) ont été lancés tant en 2008 qu'en 2009, un en 2010, un en 2011, un en 2012 un en 2013 ainsi que deux en 2014.

Ainsi, sur la période écoulée **2008-2014 :**

- **155 dossiers** ont été déposés,
- **94 dossiers** ont été examinés en **comité Avenir Bio**,
- **70 dossiers** ont été retenus,
- **64 (+1)** programmes ont fait l'objet d'**engagements financiers :**
  - ✓ 1 programme de l'AAP 9 a dû reporter son projet à plus tard,
  - ✓ 1 programme de l'AAP 7 a été jugé prématuré par son porteur, et a été ajourné,
  - ✓ 1 programme de l'AAP 7 a été abandonné,
  - ✓ 1 programme de l'AAP 3 a été abandonné.

Spécificité de 2014 : 1 programme d'action a fait l'objet d'une convention avec l'Agence Bio pour l'aide au montage de dossier. Cependant l'engagement financier aura lieu seulement si un dossier

final complet et recevable est déposé. Ce programme n'est donc pas compté dans les 64 programmes.

Année	Dossiers reçus		Dossiers examinés en Comité Avenir Bio	Dossiers retenus	Dossiers soutenus	Aide au montage de dossier
2008	AAP 1	12	9	8	8	-
	AAP 2	17	8	5	5	-
2009	AAP 3	16	13	11	10	-
	AAP 4	7	6	4	4	-
2010	AAP 5	16	11	7	7	-
2011	AAP 6	16	11	7	7	-
2012	AAP 7	19	13	8	5	-
2013	AAP 8	14	10	7	7	-
2014	AAP 9	24	9	8	7	-
	AAP 10	14	5	5	4	1
	TOTAL	**155**	**94**	**70**	**64**	**1**

Les crédits alloués à la suite des AAP :

- permettent de soutenir des programmes d'actions mis en œuvre pendant une période d'**au moins 3 ans** ;
- font l'objet d'engagements financiers **en plusieurs phases**, avec une **procédure d'évaluation** au terme de chaque phase dont les résultats déterminent la décision, ou non, de poursuivre le soutien dans le cas d'une seconde phase, ainsi que spécifié dans la convention attributive de l'aide à chaque porteur de projet.

Des études et expertises menées de 2008 à 2014 pour l'évaluation des marchés et approfondir certaines analyses

Avec près de **1,4 million d'euros** alloués dans le cadre du Fonds Avenir Bio, **les études de portée générales et des expertises sectorielles** ont été réalisées, en particulier :

- Etudes de marché, actualisées chaque année depuis 2008 :
  - ✓ Evaluation de la consommation en produits biologiques en France (AND International/Agence Bio)
  - ✓ Baromètre de l'introduction des produits biologiques en restauration collective (CSA/Agence Bio)

- Expertises sectorielles : Vin, ovins, PPAM, alimentation animale, …

Ces études et expertises apportent une meilleure visibilité sur l'état du secteur biologique dans l'optique de mettre en place des actions cohérentes de structuration de filière.

4.1. Engagements financiers entre 2008 et 2014

Conformément aux orientations adoptées en Conseil d'Administration, **les crédits** sont affectés :

- **en priorité pour le soutien de programmes d'actions** présentés et mis en œuvre par les entreprises et les groupements de producteurs **à la suite d'AAP** ;
- **en complément pour la réalisation d'actions et d'expertises nationales** et assurer la gestion.

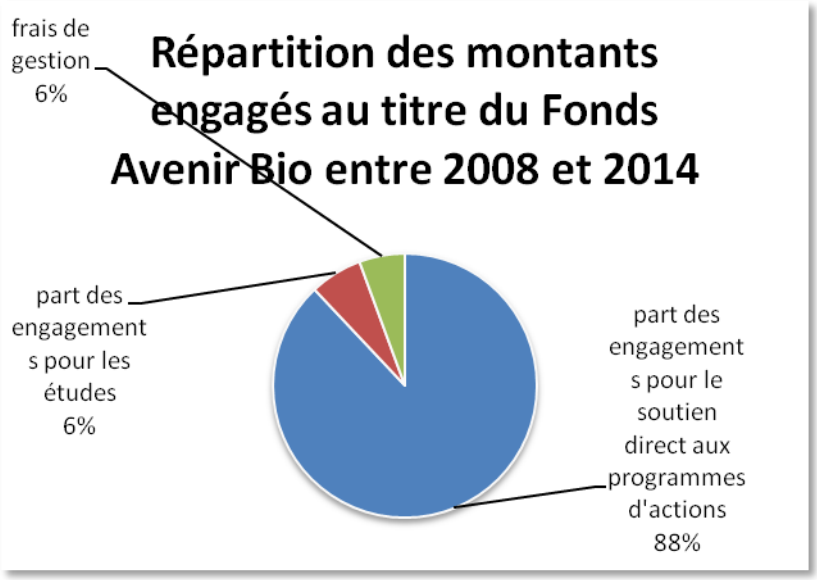

Au titre de la période 2008 à 2014, plus de **21 millions d'euros** ont été alloués pour la structuration des filières bio dans le cadre de ce Fonds « Avenir Bio », dont **19,3 millions d'euros** pour soutenir directement les projets :

- **12,2 M€** pour les 1ères phases des 65 programmes d'actions aidés,
- **5,8 M€** pour les secondes phases des AAP 1 à 7 et de1 programmes de l'AAP 8,
- **1,3 M€** pour les troisièmes phases d'un programme de l'AAP 4, et 2 programmes de l'AAP 5.

Le montant moyen de subvention par projet pour les 1ères phases sur la période 2008/2014 est de **191 156€/projet**.

Près de la moitié des 64 porteurs bénéficiaires d'une aide financière dans le cadre du Fonds Avenir Bio **entre 2008 et 2014** sont des **PME**, et 22% sont des coopératives.

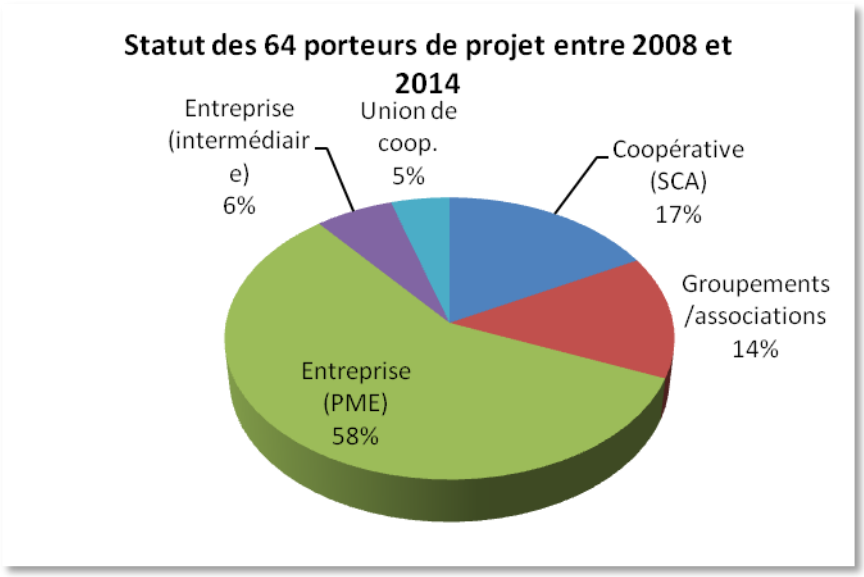

On compte, entre 2008 et 2014, près de **360 partenaires sont associés aux 64 porteurs de projet** :

- **Plus d'un quart** d'entre eux sont des **PME** de transformation de produits agricoles biologiques,
- **un autre quart** a un statut de **groupement de producteurs biologiques, d'interprofession ou d'association** pour le développement de l'AB en France (appui technique et rayonnement de la filière),
- près de **16% sont des coopératives** ou des unions de coopératives agricoles,
- **un quart** d'entre eux sont des **organismes publics** (Chambres d'Agriculture majoritairement pour l'appui technique et l'animation), des **bureaux d'études** (insertion du programme dans un contexte économique) ou des **centres de recherche** (R&D pour l'amélioration du taux de valorisation des matières premières biologiques).

Sur ces 360 acteurs des filières associés aux programmes d'actions soutenus dans le cadre des 10 AAP depuis 2008, plus d'un quart sont bénéficiaires d'une aide financière du Fonds Avenir Bio (**96 partenaires bénéficiaires différents**).

Statuts des 360 partenaires associés et bénéfiicaires entre 2008 et 2014

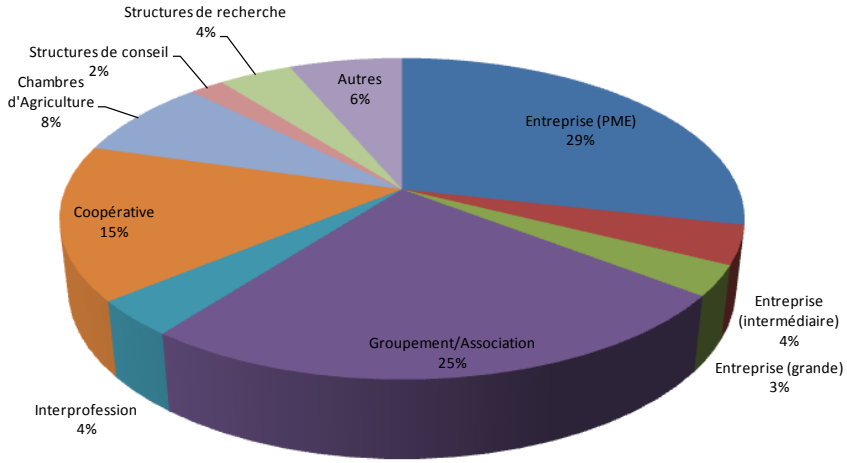

Sur la période 2008-2014, on compte 160 structures différentes bénéficiaires d'une aide financière dans le cadre du Fonds Avenir Bio (64 porteurs de projets et 96 partenaires bénéficiaires).

Sur la période 2008-2014, les **engagements du Fonds Avenir Bio** au titre des programmes soutenus (phases 1, 2 et 3) et des études de portée générale, se répartissent comme suit :

Répartition des montants engagés (milliers d'euros)								
Total/an	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**Total**
Phase 1	2 434	2475	1 407	1 087	1 000	1 111	2 720	12 234
Phase 2	0	0	1 643	1 490	1 052	1 157	458	5 800
Phase 3	0	0	0	123	693	166	362	1 343
Total programmes	**2 434**	**2 475**	**3 050**	**2 700**	**2 744**	**2 434**	**3540**	**19 377**
Etudes	503	192	114	120	246	120	120	1415
Total	**2 937**	**2 667**	**3 163**	**2 820**	**2 990**	**2 554**	**3660**	**20 792**

Les investissements au sein des programmes d'actions sont de double nature, avec des :

- **investissements matériels** (**57,4M€ éligibles dont 7,9M€ alloués** par le Fonds Avenir Bio) pour la réalisation des équipements de production, de stockage, de conditionnement, de transformation et de gestion logistique de produits issus de l'agriculture biologique (optimisation des bâtiments de stockage, optimisation et diversification des lignes de production, amélioration des lignes de conditionnements) ;

- **investissements immatériels** (**26 M€ éligibles dont 11,4M€ alloués** par le Fonds Avenir Bio) concernent la coordination des actions, l'appui technique à la production, la traçabilité et la qualité des produits, la recherche et le développement de nouveaux débouchés, la mise en adéquation de l'offre et la demande, et l'organisation de réunions synergiques pour le

développement harmonieux et le rayonnement des filières. Ces investissements se traduisent majoritairement par le soutien d'embauche de personnels dans des entreprises ou des groupements de producteurs, de frais de prestations par des professionnels (animation, suivi, expertise, …) et de logiciels de planification.

Le tableau suivant décrit la répartition des investissements matériels et immatériels :

Cumul 2008-2014 (phases 1, 2 et 3)	Investissements matériels			Investissements immatériels		
	Budget éligible	Montant de l'aide	Taux d'aide Agence Bio	Budget éligible	Montant de l'aide	Taux d'aide Agence Bio
	57 374 233€	7 941 593€	14%	26 067 972€	11 420 533€	44%

Les investissements immatériels ont surtout été effectués par des organisations de producteurs ou des acteurs nouvellement engagés dans la production biologique. Ils ne sont pratiquement jamais cofinancés par un autre organisme public. Le taux de financement de ces investissements est généralement plus élevé en première phase de projet qu'en deuxième phase.

Le graphique suivant présente le cumul annuel des investissements soutenus et non soutenus dans le cadre du Fonds Avenir Bio pour la structuration des filières biologiques entre 2008 et 2014 :

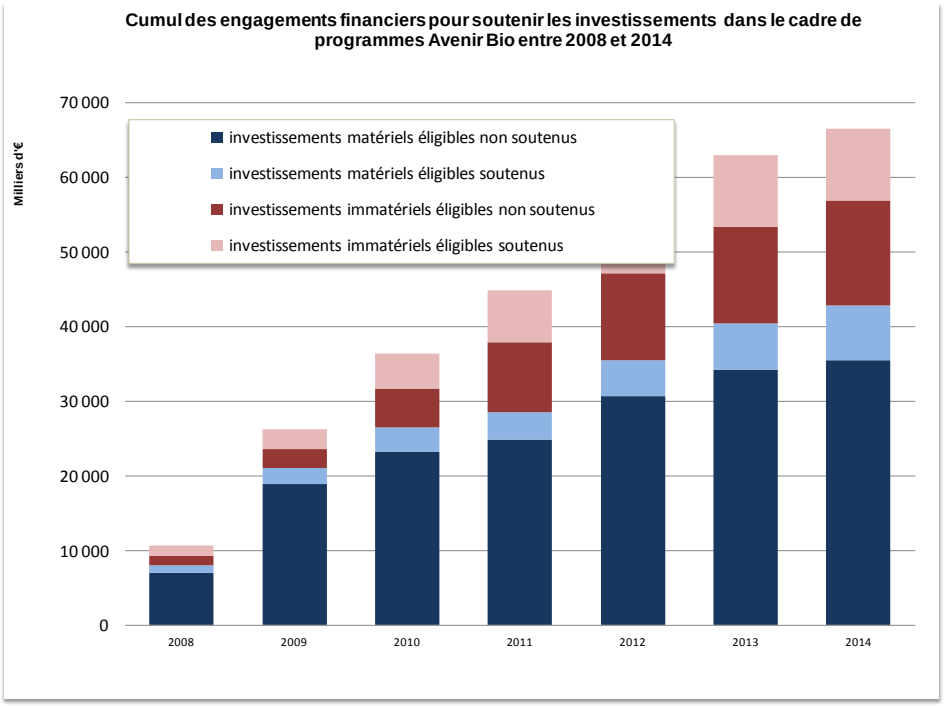

En moyenne, les aides financières engagées entre 2008 et 2014 ont représenté 29% des investissements éligibles totaux.

Les programmes d'actions, mis en œuvre sur plusieurs années, se sont traduits par des investissements :

- de près de 62,6 millions d'euros en première phase pour la partie éligible au Fonds,
- de 16 millions d'euros en seconde phase
- de 4,9 millions d'euros en troisième phase,

Soit un total de plus de **83,5 millions d'euros d'investissements éligibles** sur la période 2008-2014.

32 des 64 programmes d'actions soutenus de 2008 à 2014 par le Fonds Avenir Bio bénéficient de **cofinancement** d'autres organismes publics : on dénombre 31 engagements de Conseils Régionaux, 11 de Conseils Généraux, 1 de l'AESN et 3 de DRAAF. Les cofinancements concernent surtout les investissements matériels.
11 programmes d'actions bénéficient d'une aide du **FEADER** sur un ou plusieurs investissements et **3 autres** d'une aide de **FranceAgrimer.** Les investissements concernés par les aides financières apportées par FranceAgrimer ne sont pas soutenus dans le cadre du Fonds Avenir Bio.

7 porteurs de projets ont bénéficié par ailleurs du **FISIAA** entre 2008 et 2011.

4.2. Répartition des engagements du Fonds par filière et région entre 2008 et 2014

La carte suivante indique la **localisation des sièges sociaux** ou des principaux investissements des **porteurs de projet retenus** dans le cadre des Appels à Projets 1 à 10. Il est important de noter que cette répartition **ne préjuge pas de l'impact effectif** sur les territoires. En effet l'une des conditions d'éligibilité d'un programme d'actions au Fonds Avenir Bio est le supra-régionalisme.

Localisation des porteurs de projets AAP 1 à 10

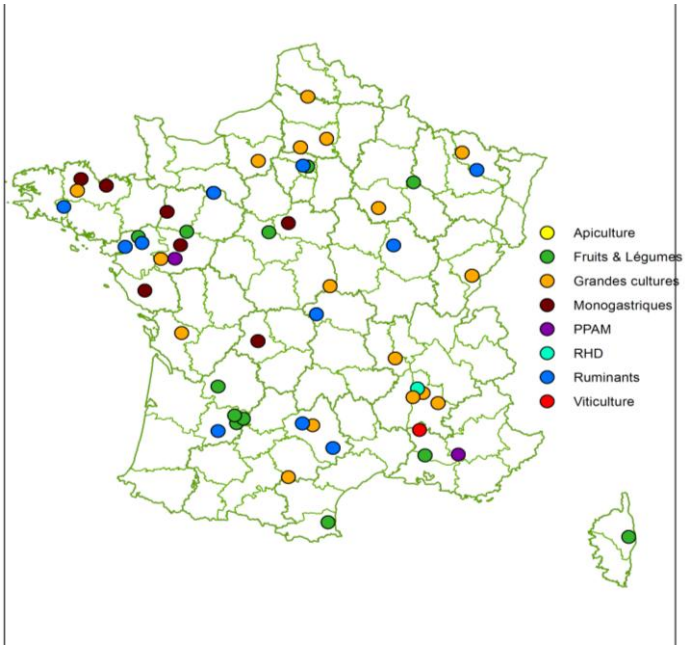

Le tableau récapitulatif suivant présente les montants engagés dans les 64 programmes soutenus entre 2008 et 2014 par filière et par région :

Répartition des montants (milliers d'euros) engagés par filière et région : toutes phases								
	Fruits & Légumes	Grandes cultures	Ruminants	Monogastriques	Viticulture	PPAM	RHD	Total
Grand Ouest	302	626	1 476	1 306	0	301	0	**4 011**
Grand Est	157	591	619	0	0	0	0	**1 367**
Grand Sud	2 836	3 344	1 459	0	175	146	0	**7 960**
Massif Central	0	491	587	357	0	0	0	**1 435**
Centre Nord	257	873	81	539	0	0	0	**1 750**
National	1 660	0	891	0	0	0	227	**2 779**
Total	**5 211**	**5 924**	**5 114**	**2 202**	**175**	**447**	**227**	**19 300**

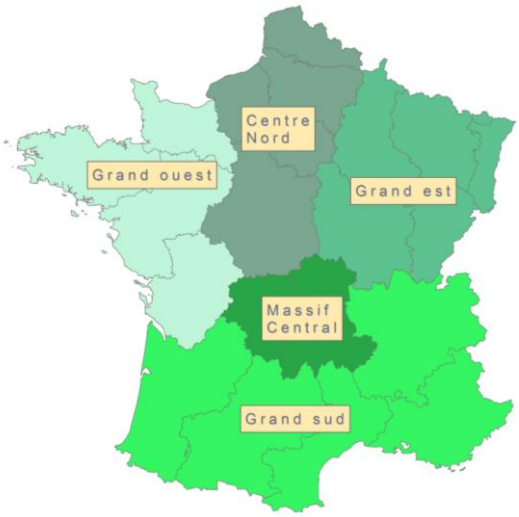

Ce tableau représente le nombre de programmes soutenus dans le cadre du Fonds Avenir Bio entre 2008 et 2014 :

Nb Projet	Total
Bovin lait	7
Bovin/ovin viande	10
Fruits & Légumes	14
Grandes cultures	21
Porcin	4
Poules pondeuses	3
Volailles de Chair	1
PPAM	2
RHD	1
Viticulture	1
Apiculture	1
Total	**64**

Depuis l'AAP 3, il a été expressément indiqué dans les versions successives des textes des appels à projet 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 que les **projets « grandes cultures » ont un caractère prioritaire** pour dynamiser les filières de production en lien avec les besoins croissants des

transformateurs et avec l'augmentation du marché de consommation (études sur la consommation des ménages).

Les projets dans les **secteurs vitivinicole** et des **plantes aromatiques et médicinales** sont encore peu nombreux malgré de nombreuses prises de contact par les opérateurs de ces deux secteurs. Les études nationales et expertises menées dans ces deux secteurs avec l'aide du Fonds Avenir Bio en 2009 et 2010 ont permis de mieux **connaitre les besoins actuels** de ces filières en terme de structuration et d'émettre des recommandations pour le développement des secteurs sur un plan national. **Les deux projets retenus en 2010 et le projet retenu en 2011 s'inscrivent parfaitement dans ce cadre.**
Par ailleurs, pour la **première fois en 2014**, un projet national de développement de **l'apiculture bio** logique et du **lait de chèvre biologique** ont vu le jour.

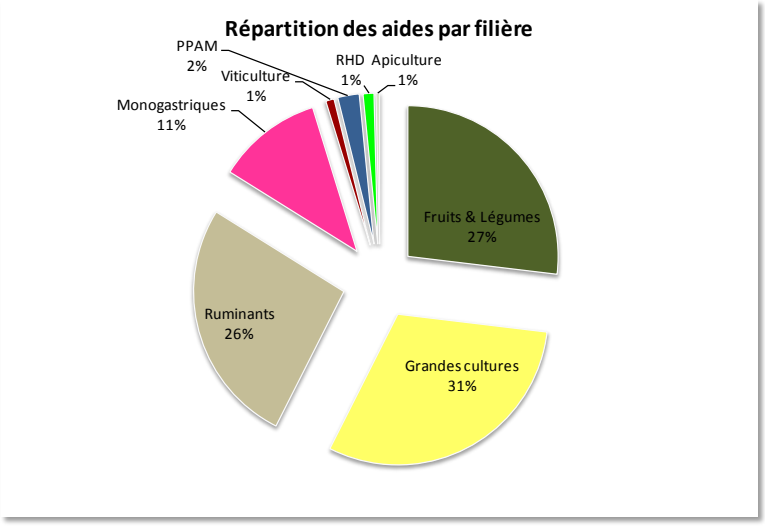

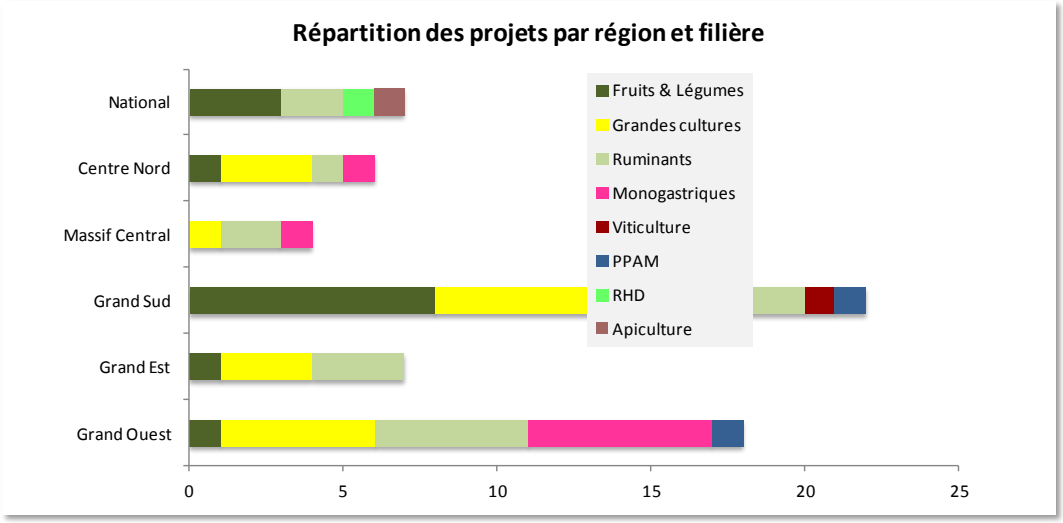

Sur la période 2008-2014, plus de **19,3 M€ d'aides ont été attribuées** notamment dans les régions suivantes :

- **Grand Sud,** zone géographique qui a le plus bénéficié des aides du Fonds avec près de **38% de l'enveloppe** budgétaire répartie pour **70%** vers les **secteurs des Fruits et légumes** (36%) **et des Grandes cultures** (42%).

- **Grand Ouest** (**19%** des aides Avenir Bio), où plus de **70%** des aides du Fonds ont été attribuées dans le cadre des **filières Monogastriques (Porcs et Volailles),** qui absorbent 33% de l'enveloppe, **et les filières Ruminants (viande et lait),** 37% de l'enveloppe.

- Au niveau **National** (**18%** des aides), la majorité de l'enveloppe (**45%**) est attribuée à la structuration de la **filière Fruits et légumes** biologiques, où les actions sont majoritairement tournées vers l'optimisation des flux et la maîtrise des coûts.

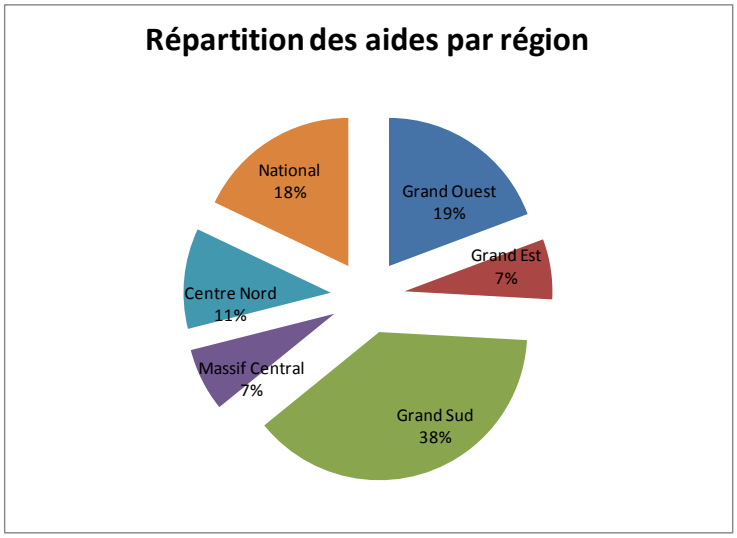

Dans le secteur des **grandes cultures**, **21 programmes** ont été soutenus dont une dizaine avec une priorité pour l'alimentation humaine (panification, céréales petit déjeuner…). Dans le cadre des programmes dont l'alimentation animale est l'orientation principale, l'accent est mis sur un approvisionnement au sein des bassins de production, l'amélioration des coûts de production et la planification. Tous ces programmes contribuent à la valorisation de l'ensemble des produits de la rotation, comme par exemple, une optimisation avec le développement de la luzerne.

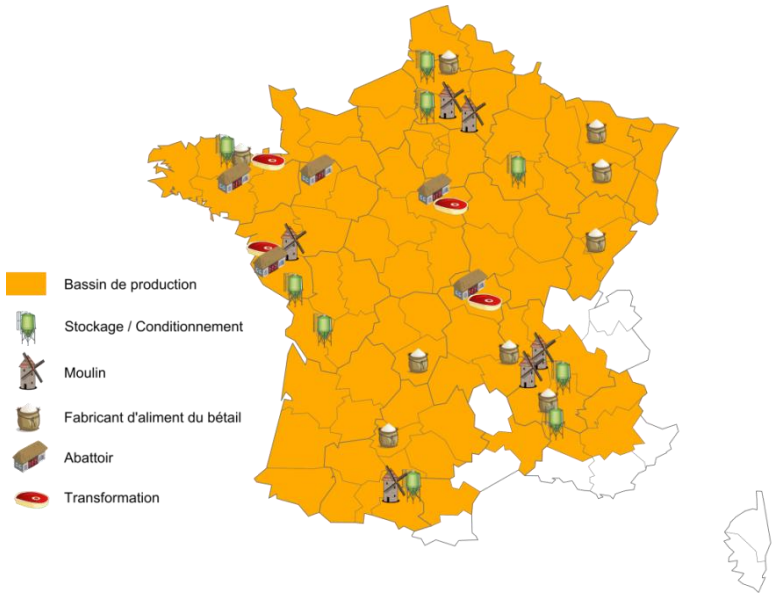

La **filière bovin/ovin** regroupe **17 programmes** dont un programme expérimental à l'échelle nationale de valorisation des animaux mâles (avec le concours de l'institut élevage et des fermes expérimentales). Ces programmes permettent une meilleure valorisation en filière biologique de toutes les parties de l'animal ainsi que l'élargissement de la gamme des produits. Ces démarches visent à répondre à la demande croissante de la restauration hors domicile.

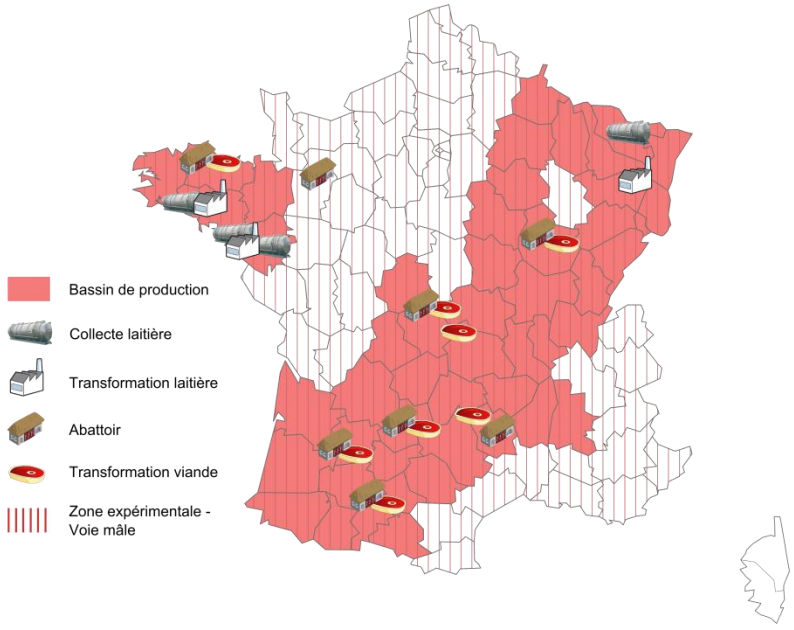

Aujourd'hui, **14 programmes** sont mis en œuvre dans le secteur des **fruits et légumes**. Ils se traduisent par un développement de la production de proximité, une amélioration des capacités de stockage organisé, une relocalisation des approvisionnements sur l'ensemble du territoire ou encore un élargissement de la gamme (lignes de compote, bouteilles de jus à faible impact écologique,……).

5. Les changements pour l'année 2015

Pour l'année 2015, l'Agence Bio poursuivra la mise en œuvre du Fonds dans le cadre de la procédure d'appels à projets, dans un contexte de révision de la réglementation européenne.

En complément, une partie des crédits sera allouée à la réalisation d'études et d'expertises de portée générale et d'intérêt commun, s'appuyant sur les recommandations et les besoins exprimés notamment par la commission filières & marchés et par le comité Avenir Bio.

Mise au point du calendrier pour les années suivantes

Désormais chaque année à la mi-novembre un **planning prévisionnel** des dates importantes sur l'année suivante sera **envoyé aux membres du Comité Avenir Bio élargi** afin d'avoir une vue d'ensemble des échéances annuelles et d'anticiper les réunions.
Pour 2015 on peut retenir les dates suivantes :

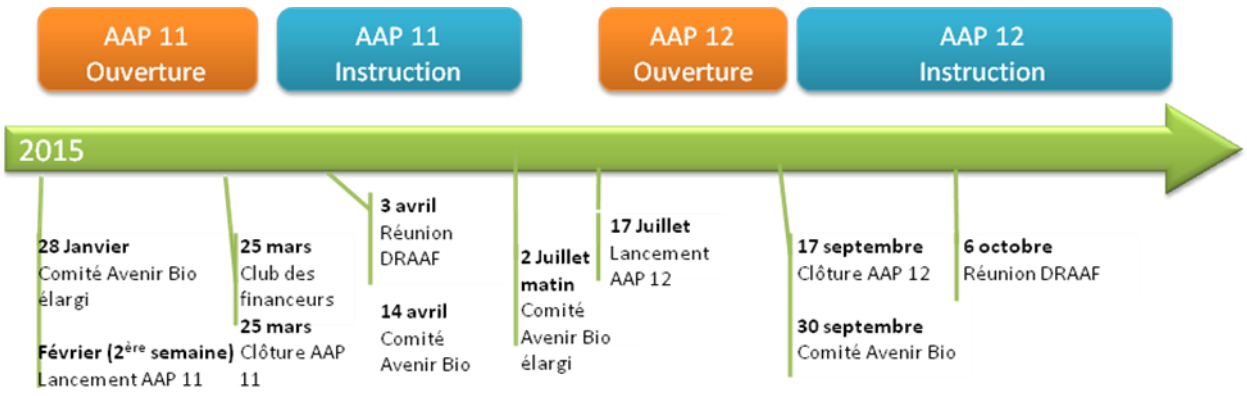

A.III. Annexes chapitre III:

A.III.1. Précisions sur les programmes suivis en 2014

➢ **Le lancement de nouvelles phases d'actions**

- De plus, **6 nouvelles décisions d'engagements financiers** ont été prises en 2014 à la suite d'évaluations intermédiaires, afin de soutenir de nouvelles phases d'investissement pour des programmes d'actions déjà engagés et dans lesquels les partenaires ont exprimé des besoins restant à satisfaire :
  - ✓ **1** programme engagé en **2009** (AAP 4) a lancé une troisième phase ;
  - ✓ **2** programmes engagés en **2010** (AAP 5) ont lancé une troisième phase ;
  - ✓ **2** programmes engagés en **2012** (AAP 7) ont lancé une deuxième phase;
  - ✓ **1** programme engagé en **2013** (AAP 8) a lancé, de façon anticipée, une deuxième phase;

Filière grandes cultures :
- CDC (AAP 4)
- Est Ali Bio (AAP 7)

Filière Fruits et Légumes :
- SARL de la Motte (AAP 5)
- Pronatura (AAP 7)

Filière viandes :
- Unebio (AAP 8)

Filière PPAM :
- Adatris (AAP 5)

➢ **La clôture d'anciens programmes**

- Enfin, au cours de l'année 2014, **6 programmes ont été clôturés à la suite d'une évaluation de fin de programme** :
  - ✓ **2** des 13 programmes engagés en **2008** (AAP 1 et 2) à la suite de leur 3ème phase d'investissement ;
  - ✓ **1** des 14 programmes lancés en **2009** (AAP 3 et 4) à la suite de leur deuxième phase d'investissement ;
  - ✓ **3** des 7 programmes lancés en **2010** (AAP 5) suite à la fin de leur deuxième phase d'investissement.

Filière grandes cultures :
- La Boulangeoise – Moulin Hoche (AAP 5)

Filière Fruits et Légumes :
- Amis de Juliet (AAP 1)

Filière viandes :
- Unebio (AAP 2)
- Biocoop Viandes (AAP 3)
- BVB (AAP 5)
- Unicor (AAP 5)

➢ **Suivi des programmes en cours**

Pour les **autres programmes en cours de mise en œuvre en 2014** (25 programmes d'actions), l'équipe Avenir Bio a effectué un suivi via des **échanges réguliers** avec les porteurs de projet et leurs partenaires.

➢ **Synthèse sur l'avancement des 65 programmes soutenus**

Sur les **65 programmes d'actions retenus** dans le cadre du Fonds Avenir Bio :

- **27 programmes clôturés :**
  - ✓ **Les 8 programmes** de l'AAP 1 ont été clôturés**,**
  - ✓ **15 programmes** des AAP 2, 3 et 4 ont été clôturés,
  - ✓ **3 programmes** de l'AAP 5 n'ont pas demandé de 3ème phase d'investissements,
  - ✓ **1 programme** de l'AAP 6 n'a pas demandé de 2ème phase d'investissement.

- **6 programmes en 3ème phase d'investissement :**
  - ✓ **2 programmes de l'AAP 5** ont lancé leur troisième phase d'investissement en 2014,
  - ✓ **2 programmes de l'AAP 4 ont** lancé leur troisième phase un en 2013, un autre en 2014,
  - ✓ **2 programmes** des AAP 2, 3 ayant prolongé leurs actions en 3ème phase restent à clôturer,

- **13 programmes en 2ème phase d'investissement :**
  - ✓ **1 programme** de l'AAP 3 : il a prolongé sa 2ème phase jusqu'en 2014,
  - ✓ **1 programme** de l'AAP 5,
  - ✓ **6 programmes** de l'AAP 6,
  - ✓ **4 programmes** de l'AAP 7 ont lancé leur deuxième phase,
  - ✓ **1 programme** de l'AAP 8 va lancer sa deuxième phase dès janvier 2015**.**

- **18 programmes en 1ère phase d'investissement :**
  - ✓ **1 programme** de l'AAP 7 a prolongé sa première phase,
  - ✓ **6 programmes** sont en cours de première phase d'investissement (AAP 8),
  - ✓ **7 programmes** ont lancé leur première phase d'investissement (AAP 9),
  - ✓ **4 programmes** ont lancé leur première phase d'investissement (AAP 10).

- **1 programme en phase de montage du dossier :**
  - ✓ **1 programme** de l'AAP 10 est en train de finaliser son dossier.

A.III.2. Les impacts par grande filière biologique

➢ **Filières Grandes cultures et Monogastriques : 29 programmes d'actions soutenus**

La structuration de la filière Grandes Cultures biologiques revêt un **caractère prioritaire** depuis 2010 dans le cadre du Fonds Avenir Bio. C'est une filière **transversale** dont la structuration constitue un facteur stratégique pour les filières animales biologiques, mais aussi pour l'alimentation humaine. En effet, les céréales, les oléagineux, les protéagineux et les légumes de plein champ biologiques

composent la base alimentaire tant pour les hommes que pour les animaux, et tout **particulièrement pour les monogastriques** (objectif d'alimentation 100% biologique d'ici 2015).

Dans le cadre du Fonds Avenir Bio, **21 programmes d'actions** de structuration de filière Grandes Cultures ont été soutenus, dont 11 avec une priorité pour l'alimentation humaine. Pour ce qui concerne les monogastriques, le Fonds a soutenu **4 programmes dans le secteur porcin**, **3 dans le secteur des poules pondeuses et 1 dans le secteur des volailles de chair**.
Les filières Grandes Cultures et Monogastriques sont intimement liées, l'alimentation des monogastriques étant vouée à être 100% d'origine biologique.
C'est pour cela que nous allons aborder les **2 filières conjointement**.

Ainsi, ce sont au total **29 programmes d'actions** de structuration des filières Grandes Cultures et Monogastriques (Poules pondeuses, Volailles de chair et Porcin) ont été soutenus sur tout le territoire français depuis 2008.

Le montant global des investissements éligibles pour la structuration de la filière Grandes Cultures et Monogastriques est de près de **43,5 millions d'euros sur la période 2008-2014**.

Les aides allouées dans le cadre du Fonds Avenir Bio pour ces actions s'élèvent à **8,1 millions d'euros**, soit **19% des investissements éligibles** (6,2 millions d'euros pour les premières phases d'investissement, 1,4 millions d'euros pour les deuxièmes phases, et 0,5 million d'euros pour les troisièmes phases).

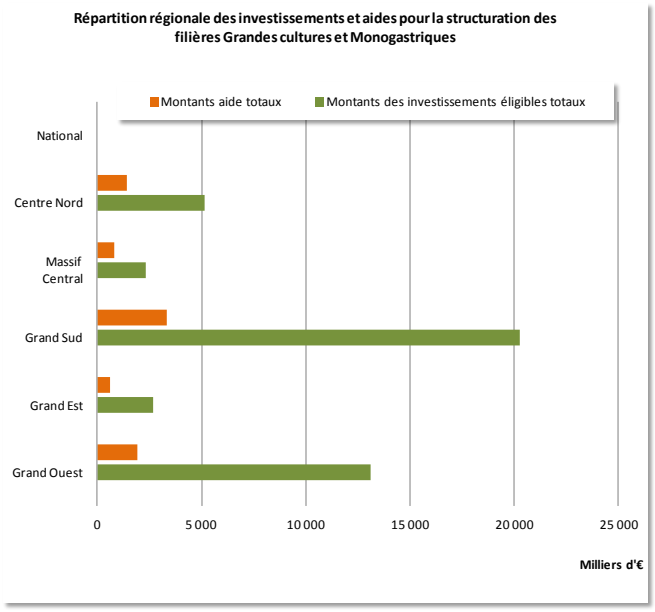

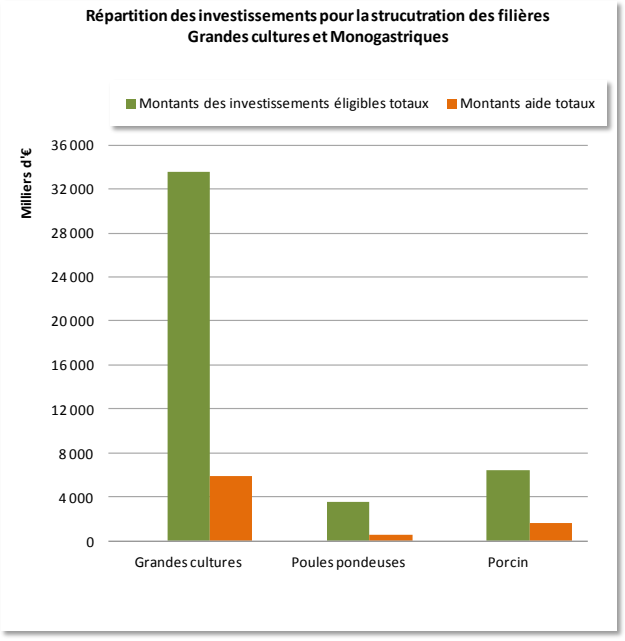

Les investissements au sein des programmes d'actions sont de double nature, avec des :

- **investissements matériels** (**35,8M€** éligibles dont **4,4M€** alloués par le Fonds Avenir Bio) pour la réalisation des achats de terrain, l'augmentation de la capacité de stockage (silos), de transformation (moulin, trituration, FAB, découpe de viande, fabrication des produits issus des porcs biologiques,…), l'amélioration de la qualité environnementale du conditionnement, et de laboratoires d'analyse pour la fabrication des aliments pour bétail bio ;

- **investissements immatériels** (**7,7M€** éligibles dont **3,7M€** alloués par le Fonds Avenir Bio) concernent la coordination des actions, l'appui technique à la production, la relocalisation des productions, la traçabilité et la qualité des produits, la recherche et le développement de nouveaux débouchés, et l'organisation de réunions synergiques pour le développement harmonieux et le rayonnement des filières. Ces investissements se traduisent majoritairement par le soutien d'embauche de personnels dans des entreprises ou des groupements de producteurs, de frais de prestations par des professionnels (animation, suivi, expertise, …) et de logiciels de planification.

Répartition annuelle des investissements matériels et immatériels (en k€) :

Grandes cultures / Monogastriques (milliers d'€)		Invest. Eligibles Totaux		Aides Fonds Avenir Bio		Taux d'aide	
		Matériels	Immatériels	Matériels	Immatériels	Matériels	Immatériels
2008	phases 1 AAP 1&2	5 664	780	401	308	7%	40%
2009	phases 1 AAP 3&4	10 237	949	1 044	556	10%	59%
2010	phases 2 et 3 AAP 1&2 et phases 1 AAP5	1 830	903	439	387	24%	43%
2011	phases 2 AAP 3&4 et phases 1 AAP 6	980	1 536	335	776	34%	51%
2012	phases 2 AAP 5, phases 3 AAP 1-2-4 et phases 1 AAP7	2 755	1 572	544	527	20%	34%
2013	phases 2 AAP 6-7, phase 3 AAP 3, phases 1 AAP 8	1 986	786	757	363	38%	46%
2014	phases 2 AAP 7-8, phases 3 AAP 4 et 5, phases 1 AAP 9 et 10	12 417	1 152	934	739	8%	64%
TOTAL		35 870	7 677	4 453	3 657	12%	48%

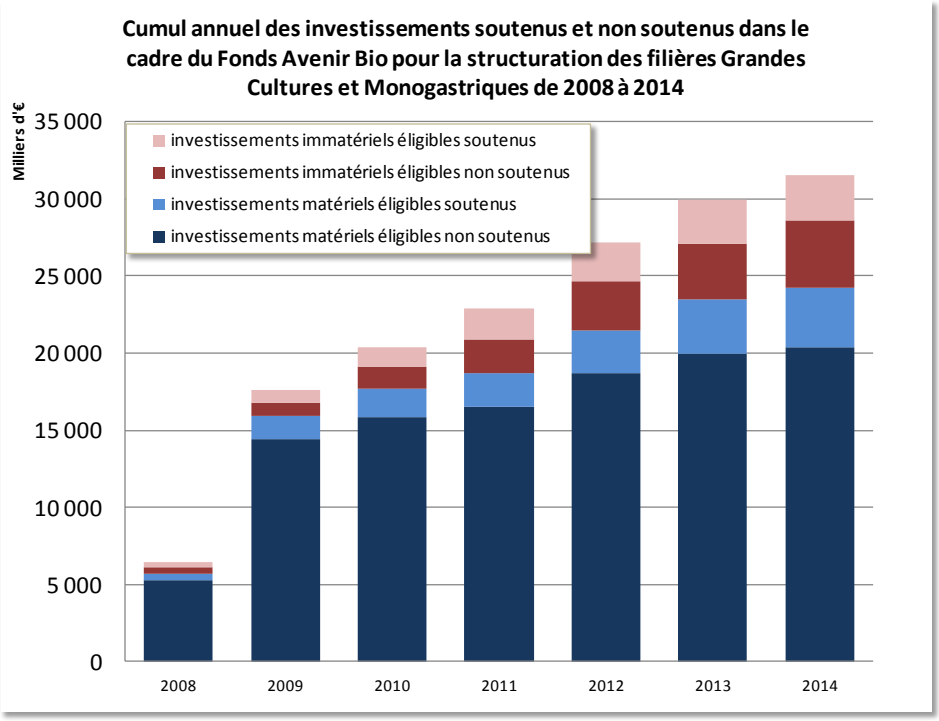

Le schéma suivant représente les investissements soutenus dans les programmes d'actions de structuration des filières Grandes Cultures et Monogastriques :

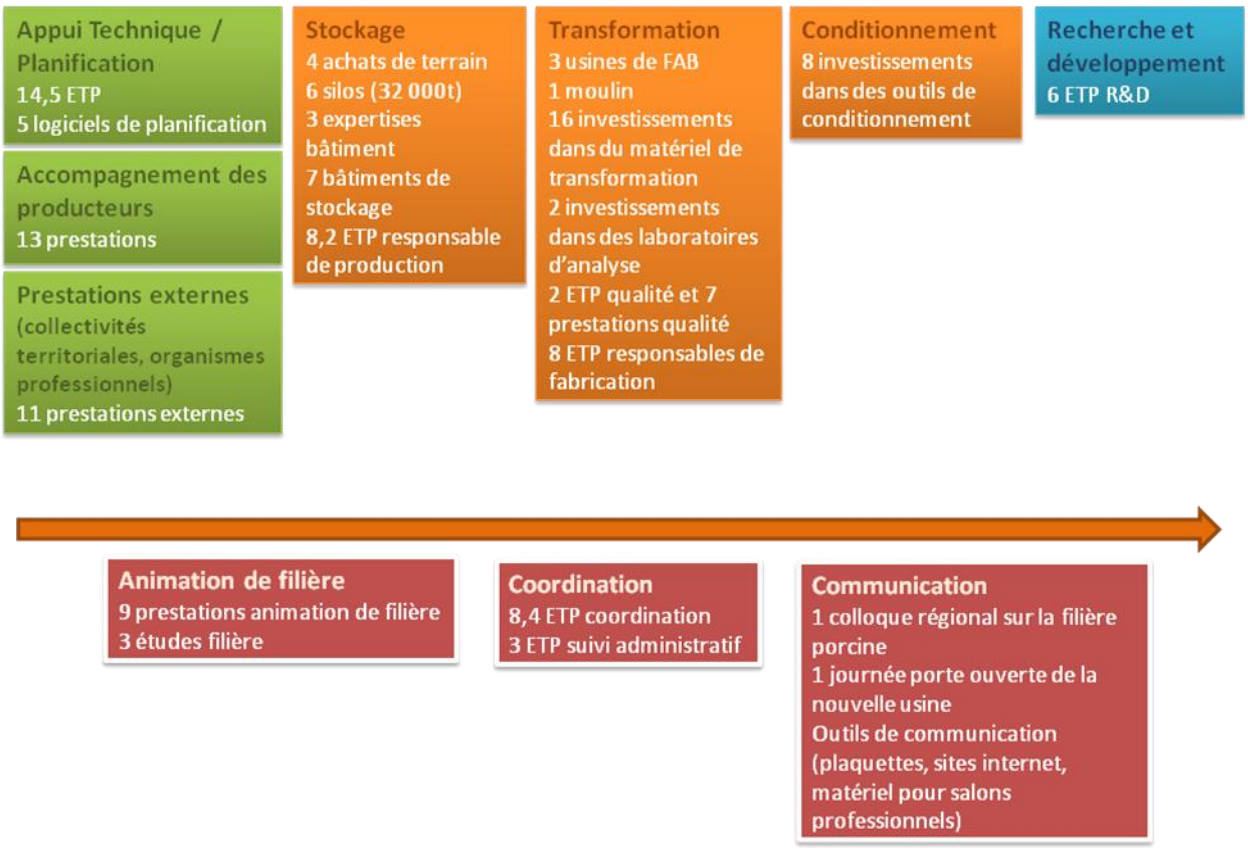

Les programmes d'actions ont contribué à **stimuler les conversions de producteurs en AB** :

- Une augmentation de plus de 56% du nombre de producteurs de grandes cultures biologiques impliqués dans les programmes de structuration de la filière entre 2008 et 2014. On compte aujourd'hui près de 2 000 producteurs impliqués, soit environ **15% des producteurs biologiques de grandes cultures en France.**

- Un doublement du nombre d'éleveurs de porcs et de poules pondeuses biologiques impliqués entre 2008 et 2014 : aujourd'hui, 190 producteurs de porcs biologiques (près de **37% des éleveurs de porcs bio au niveau national**) et 120 producteurs de poules pondeuses bio (près de **9% des éleveurs de poules pondeuses bio français**) sont impliqués dans les programmes d'actions de structuration de filière.

Cette dynamique est impulsée et confortée par les **engagements entre l'amont et l'aval de la filière**.
L'évolution des conversions de producteurs en AB implique évidemment une **augmentation des surfaces en AB** :

- doublement entre 2008 et 2014 des surfaces impliquées dans un programme de structuration de la filière Grandes Cultures Biologiques, soit près de 50 000ha impliqués dans un programme fin 2014 (environ **25% des surfaces grandes cultures biologiques françaises**).
- augmentation de seulement 6% entre 2008 et 2014 des surfaces impliquées dans un programme de structuration de la filière Monogastrique Biologique, soit près de 5000ha impliqués dans un programme fin 2014.

Les fondements même de l'AB consistent en particulier à respecter des rotations au sein des productions végétales et à établir le lien au sol pour les productions animales.
En ce qui concerne les productions végétales, il est essentiel de pouvoir valoriser tous les produits de rotation des cultures (la luzerne par exemple) grâce à l'implication d'entreprises tournées vers différents marchés (alimentation humaine et alimentation animale).

Au niveau **des productions**, on notera :

- Une augmentation de près de 46% du tonnage de produits issus des Grandes Cultures entre 2008 et 2014 pour arriver aujourd'hui à 92 500 tonnes (**32% du volume de COP collecté au niveau national**)

- Un doublement, entre 2008 et 2014, du nombre de têtes de porcs (aujourd'hui près de 80 000 porcs biologiques, soit près de **75% du cheptel national**) et de poules pondeuses bio (aujourd'hui près de 800 000 poules pondeuses bio, soit près de **24% du cheptel national**).

Parmi les 4 programmes Grandes Cultures retenus sur 2014, les impacts attendus sur la filière sont :
- un doublement du nombre de producteurs

- une augmentation de 50% des surfaces

- une augmentation de 60% du tonnage de produits issus des grandes cultures

➢ **Filière Fruits et Légumes : 14 programmes d'actions soutenus**

Aujourd'hui, **14 programmes** sont mis en œuvre dans ce secteur. Ils se traduisent par un développement de la production de proximité, une amélioration des capacités de stockage organisé, une relocalisation des approvisionnements sur l'ensemble du territoire ou encore un élargissement de la gamme (lignes de compote, bouteilles de jus à faible impact écologique,……).

Le montant global des investissements éligibles pour la structuration de la filière Fruits et Légumes est de plus de **16,5 millions d'euros sur la période 2008-2014**.
Les aides allouées dans le cadre du Fonds Avenir Bio pour ces actions s'élèvent à plus de **5,2 millions d'euros**, soit **près de 32% des investissements éligibles** (2,5 millions d'euros pour les premières phases, 2,1 millions d'euros pour les deuxièmes phases, et 0,6 million d'euros pour les troisièmes phases).

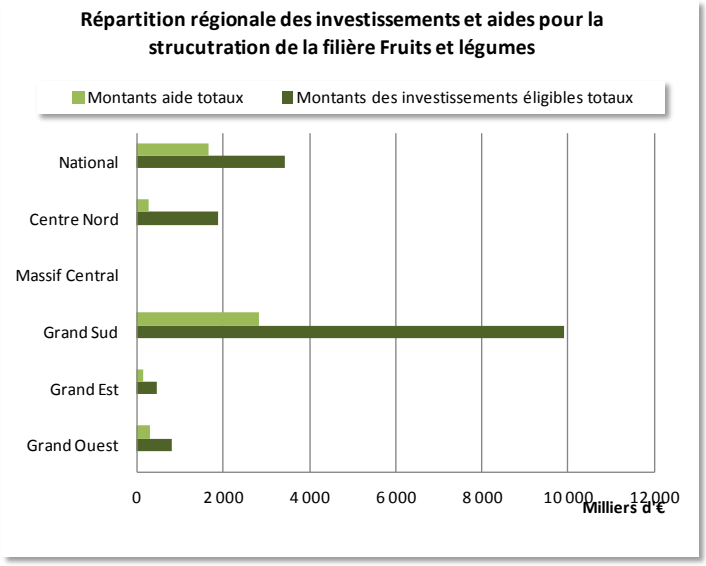

Les investissements au sein des programmes d'actions sont de double nature, avec des :

- **investissements matériels** (**11,4M€** éligibles dont **2,3 M€** alloués par le Fonds Avenir Bio) pour l'augmentation de la capacité de stockage (bâtiment et chambres froides), l'acquisition d'outils performants de transformation (calibrage, lignes de compotes, jus,…),

l'amélioration de la qualité environnementale du conditionnement, et la mise en place de plateformes de distribution cohérentes ;

- **investissements immatériels** (**5,1M€** éligibles dont **2,9M€** alloués par le Fonds Avenir Bio) concernent la coordination des actions, l'appui technique à la production, la traçabilité et la qualité des produits, la recherche et le développement de nouveaux débouchés, la mise en adéquation de l'offre et la demande, et l'organisation de réunions synergiques pour le développement harmonieux et le rayonnement des filières. Ces investissements se traduisent majoritairement par le soutien d'embauche de personnels dans des entreprises ou des groupements de producteurs, de frais de prestations par des professionnels (animation, suivi, expertise, …).

Répartition annuelle des investissements matériels et immatériels (en k€) :

Fruits et légumes (milliers d'€)		Invest. Eligibles Totaux		Aides Fonds Avenir Bio		Taux d'aide	
		Matériels	Immatériels	Matériels	Immatériels	Matériels	Immatériels
2008	phases 1 AAP 1&2	2 348	1 121	624	719	27%	64%
2009	phases 1 AAP 3&4	311	168	50	115	16%	68%
2010	phases 2 et 3 AAP 1&2 et phases 1 AAP5	2 410	1 501	346	883	14%	59%
2011	phases 2 AAP 3&4 et phases 1 AAP 6	108	479	22	256	21%	53%
2012	phases 2 AAP 5, phases 3 AAP 1-2-4 et phases 1 AAP7	3 525	964	514	448	15%	46%
2013	phases 2 AAP 6-7, phase 3 AAP 3, phases 1 AAP 8	1 219	375	455	178	0%	48%
2014	phases 2 AAP 7-8, phases 3 AAP 4 et 5, phases 1 AAP 9 et 10	1 466	488	288	312	0%	64%
Total		11 386	5 097	2 300	2 912	20%	57%

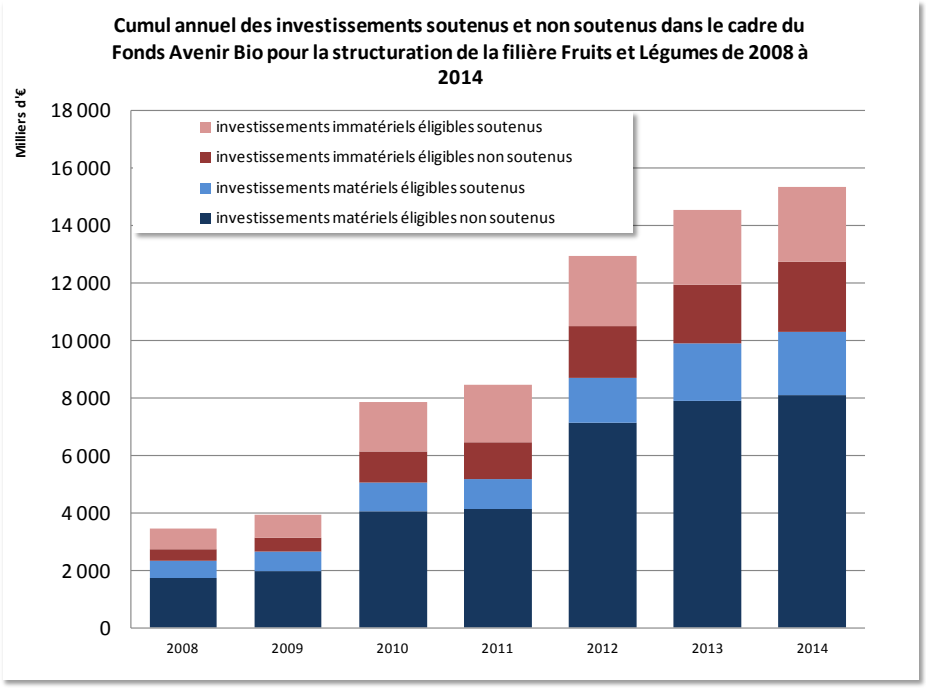

Le schéma suivant représente les investissements soutenus dans les programmes d'actions de structuration de la filière Fruits et Légumes :

Les programmes d'actions ont contribué au développement des **conversions de producteurs en AB** (augmentation de près de 67% du nombre de producteurs de fruits et légumes biologiques impliqués dans les programmes de structuration de la filière entre 2008 et 2014). On compte aujourd'hui près de 1 700 producteurs impliqués, soit près de **16% des producteurs biologiques de fruits et légumes en France.** Cette dynamique est impulsée et confortée par les **engagements partenariaux entre l'amont et l'aval de la filière**.

L'évolution des conversions de producteurs en AB implique l'**augmentation des surfaces en AB** (plus du doublement des surfaces cultivées en fruits et légumes biologiques entre 2008 et 2014, qui atteignent aujourd'hui 9000 ha, soit près de **20% des surfaces fruits et légumes biologiques nationales**). Au sein des productions maraîchères, les rotations sont indispensables en AB ; en arboriculture les producteurs doivent conserver une diversité des espèces fruitières[1]. Ces spécificités

[1] On a vu dans un projet qu'1ha de pommiers bio est associé à 3ha d'autres espèces fruitières (poires, pêches, prunes,…)

de la production en AB répondent au principe de prévention des maladies et des attaques de ravageurs, au maintien de la vie dans le sol, et permettent aussi d'assurer la sécurité des revenus des producteurs.

Au niveau des **productions** en AB, on notera une augmentation de plus de 46% des volumes de fruits et légumes bio collectés. L'amélioration des conditions de stockage permet aux acteurs de la filière d'écouler ces productions tout au long de l'année tout en conservant des prix rémunérateurs pour les producteurs et justes pour les consommateurs.

Parmi les 2 programmes retenus sur 2014, l'effet de levier du Fonds Avenir Bio devrait avoir lieu avec notamment une multiplication par deux des surfaces dédiés à la culture de fruits et légumes.

- **Filières bovins/ovins viande et lait de vache : 17 programmes d'actions soutenus**

Elle regroupe **17 programmes** dont un programme expérimental à l'échelle nationale de valorisation des animaux mâles (avec le concours de l'institut élevage et des fermes expérimentales). Ces programmes permettent une meilleure valorisation en filière biologique de toutes les parties de l'animal ainsi que l'élargissement de la gamme des produits. Ces démarches visent à répondre à la demande croissante de la restauration hors domicile.

Le montant global des investissements éligibles pour la structuration des filières Viandes (bovine et ovine) et Lait (bovin) est de plus de **19,9 millions d'euros sur la période 2008-2014**.
Les aides allouées dans le cadre du Fonds Avenir Bio pour ces actions s'élèvent à près de **5,1 millions d'euros**, soit **26% des investissements éligibles** (3 millions d'euros pour les premières phases, 1,9 millions d'euros pour les secondes phases et 0,1 million d'euros pour la troisième phase).

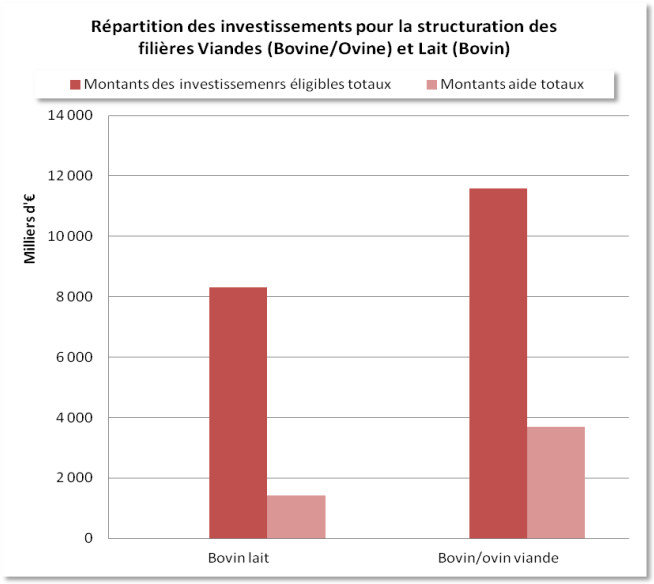

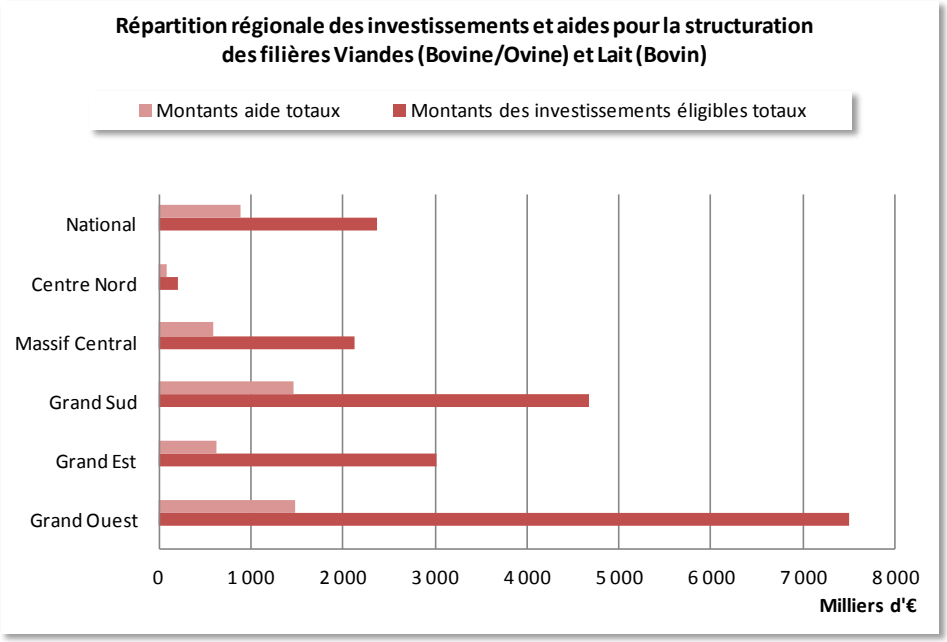

Les investissements au sein des programmes d'actions sont de double nature, avec des :

- **investissements matériels** (**8,5M€** éligibles dont **1,1M€** alloués par le Fonds Avenir Bio) pour l'optimisation de la collecte de lait (relais locaux), l'amélioration des conditions de stockage (chambre froide), l'acquisition de matériels de transformation performants (découpe, lignes de plats cuisinés pour la restauration collective), et l'amélioration des process de conditionnement (barquettes, conditionnement sous vide, bouteilles de lait sans opercule,…);

- **investissements immatériels** (**11,4M€** éligibles dont **4 M€** alloués par le Fonds Avenir Bio) concernent la coordination des actions, l'appui technique à la production, la traçabilité et la qualité des produits, la recherche et le développement de nouveaux débouchés, la mise en adéquation de l'offre et la demande, et l'organisation de réunions synergiques pour le développement harmonieux et le rayonnement des filières. Ces investissements se traduisent majoritairement par le soutien d'embauche de personnels dans des entreprises ou des groupements de producteurs, de frais de prestations par des professionnels (animation, suivi, expertise, …) et de logiciels de planification.

Répartition annuelle des investissements matériels et immatériels (en k€) :

Ruminants (milliers d'€)		Invest. Eligibles Totaux		Aides Fonds Avenir Bio		Taux d'aide	
		Matériels	Immatériels	Matériels	Immatériels	Matériels	Immatériels
2008	phases 1 AAP 1&2	13	737	2	380	15%	51%
2009	phases 1 AAP 3&4	2 535	1 444	130	580	5%	40%
2010	phases 2 et 3 AAP 1&2 et phases 1 AAP5	376	1 774	162	551	43%	31%
2011	phases 2 AAP 3&4 et phases 1 AAP 6	163	3 958	51	1 118	31%	28%
2012	phases 2 AAP 5, phases 3 AAP 1-2-4 et phases 1 AAP7	670	1 054	142	371	21%	35%
2013	phases 2 AAP 6-7, phase 3 AAP 3, phases 1 AAP 8	1 714	983	73	450	4%	46%
2014	phases 2 AAP 7-8, phases 3 AAP 4 et 5, phases 1 AAP 9 et 10	2 986	1 494	545	559	18%	37%
Total		8 458	11 445	1 105	4 009	13%	35%

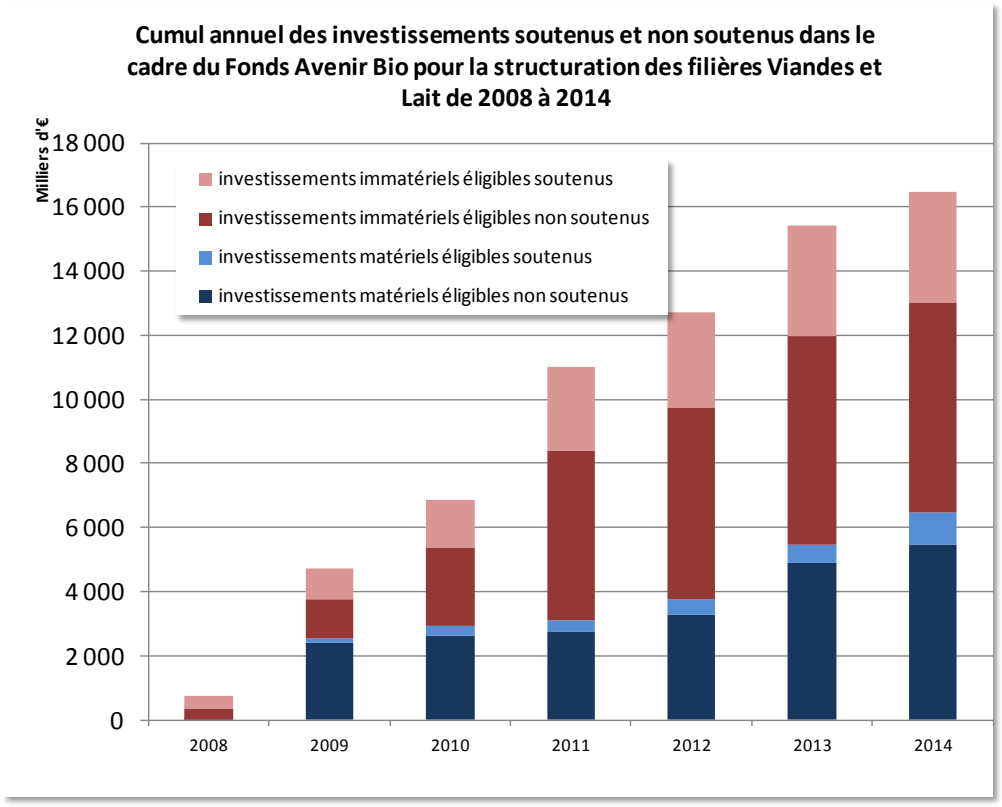
Cumul annuel des investissements soutenus et non soutenus dans le cadre du Fonds Avenir Bio pour la structuration des filières Viandes et Lait de 2008 à 2014
Milliers d'€
18 000
16 000
14 000
12 000
10 000
8 000
6 000
4 000
2 000
0
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
investissements immatériels éligibles soutenus
investissements immatériels éligibles non soutenus
investissements matériels éligibles soutenus
investissements matériels éligibles non soutenus

Le schéma suivant représente les investissements soutenus dans les programmes d'actions de structuration des filières Viandes (Bovin/Ovin) et Lait (Bovin) :

Les programmes d'actions ont contribué à **stimuler les conversions de producteurs en AB** :

- Une augmentation de plus de 50% du nombre de producteurs laitiers biologiques impliqués dans les programmes de structuration de la filière entre 2008 et 2014. On compte aujourd'hui près de 1 300 producteurs impliqués, soit près de **60% des producteurs de vaches laitières biologiques en France** (soutien notamment d'un programme d'envergure nationale porté par Biolait SAS).

- Une augmentation de près de 36% du nombre d'éleveurs d'ovins et de bovins viande biologiques impliqués entre 2008 et 2014 : aujourd'hui, près de 1200 producteurs de bovins/ovins biologiques (plus de **29% des éleveurs au niveau national**) sont impliqués dans les programmes d'actions de structuration de filière.

Cette dynamique est impulsée et confortée par les **engagements entre l'amont et l'aval de la filière**.

L'évolution des conversions de producteurs en AB implique évidemment une **augmentation des surfaces en AB, majoritairement en herbe** :

- Une augmentation de 91% entre 2008 et 2014 (quasiment un doublement) des surfaces impliquées dans un programme de structuration de la filière bovin lait bio, soit près de 75 000ha impliqués dans un programme en 2014.
- augmentation de plus de 80% des surfaces entre 2008 et 2014 des surfaces impliquées dans un programme de structuration de la filière viande bovine et ovine, soit près de 35 000ha impliqués dans un programme en 2014.

Les fondements même de l'AB consistent en particulier à respecter le bien-être animal (accès aux prairies notamment) et à établir le lien au sol pour les productions animales. Ainsi, l'alimentation doit provenir en majorité de l'exploitation.

Au niveau **des productions**, on notera :

- Un doublement du volume de lait bio collecté pour arriver aujourd'hui à 145 millions de litres (près de **32% du volume de lait bio collecté au niveau national**).

- Une augmentation de près de 40% du nombre d'ovins et de bovins viandes élevés en mode de production biologique impliqués dans les programmes (60 000 têtes, soit plus de **27% des animaux abattus en France**).

Pour la transformation des carcasses biologiques (bovin/ovin), le taux de valorisation s'améliore grâce à des investissements matériels spécifiques, à un accompagnement technique des élevages et des usines de transformation, ainsi qu'à des investissements en recherche de nouveaux process et débouchés (plats cuisinés pour la RHD, viande hachée, …).

Enfin les programmes nouvellement engagés devront permettre de participer au renforcement de la filière. Parmi les 4 programmes soutenus :
- 2 programmes bovins lait prévoient une multiplication par 6 du nombre d'éleveurs impliqués d'ici 2017 et une multiplication par 3 de la production de lait biologique

- le programme sur le lait de chèvre devrait permettre de structurer une filière encore fragile dans laquelle la production a besoin de soutien technique pour répondre à une forte demande et limiter les importations des pays de l'UE.

- le programme viande prévoit quant à lui une augmentation de 16% du nombre de bovins/ovins abattus

➢ **Filières PPAM, Viticulture, RHD et Apiculture : 5 programmes d'actions soutenus**

Cinq programmes concernent plus spécifiquement le secteur viticole, les plantes à parfum aromatiques et médicinales (PPAM), la restauration hors domicile (RHD) depuis l'AAP5 (2010), l'apiculture depuis l'AAP 9 (2014) :

- 1 programme concerne le secteur viticole dans le Grand Sud (AAP5),
- 2 programmes concernent le secteur PPAM, dont un dans le Grand Ouest (AAP5) et l'autre dans le Grand Sud (AAP6),
- 1 programme concerne la RHD au niveau national (AAP6),
- 1 programme concerne la filière gelée royale (AAP 9).

Le montant global des investissements éligibles pour la structuration des filières PPAM, Viticulture et RHD est de plus de **3 millions d'euros sur la période 2010-2013**.

Les aides allouées dans le cadre du Fonds Avenir Bio pour ces actions s'élèvent à près de **0,76 millions d'euros**, soit **25% des investissements éligibles**.

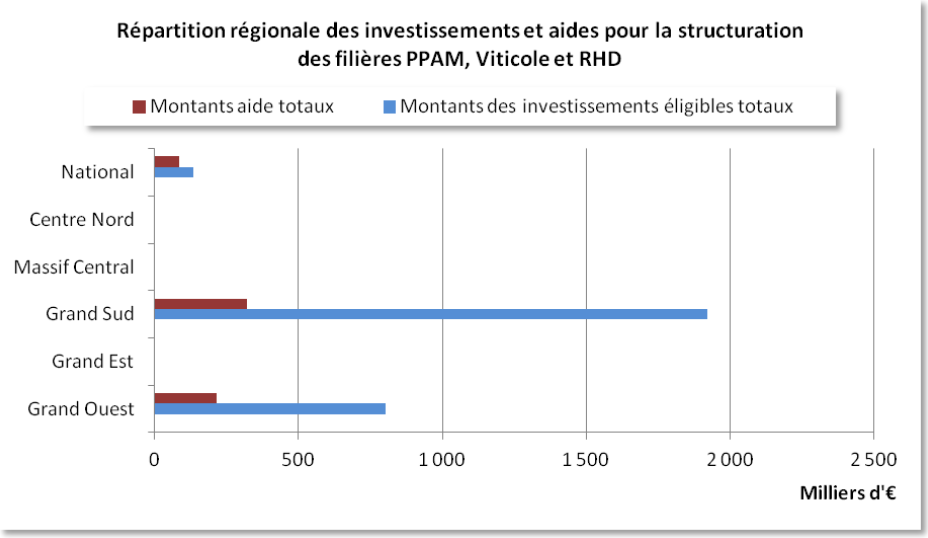

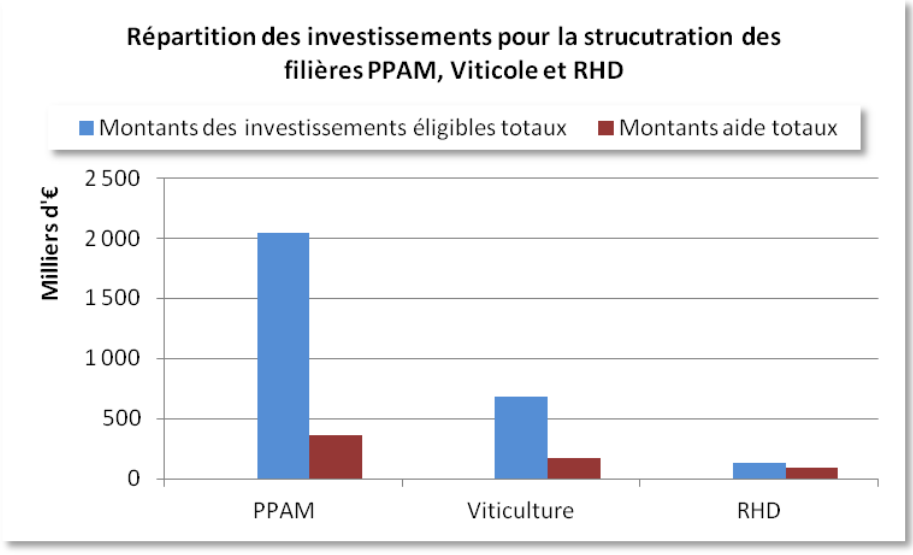

Les investissements au sein des programmes d'actions sont de double nature, avec des :

- **investissements matériels** (**1,6M€** éligibles dont **0,08M€** alloués par le Fonds Avenir Bio) pour l'amélioration des process de transformation (séchage, laboratoire d'analyse de process PPAM, cuves et formations), et l'optimisation de la gestion des flux d'approvisionnement pour la RHD (postes de travail collectif pour remonter les données locales au niveau national) ;

- **investissements immatériels** (**1,4M€** éligibles dont **0,68M€** alloués par le Fonds Avenir Bio) concernent la coordination des actions, l'appui technique à la production, la traçabilité et la qualité des produits, la recherche et le développement de nouveaux débouchés, la mise en adéquation de l'offre et la demande, et l'organisation de réunions synergiques pour le développement harmonieux et le rayonnement des filières. Ces investissements se traduisent majoritairement par le soutien d'embauches de personnels dans des entreprises ou des groupements de producteurs, de frais de prestations par des professionnels (animation, suivi, expertise, …) et de logiciels de planification.

Répartition annuelle des investissements matériels et immatériels (en k€) :

PPAM / Viticulture / RHD (milliers d'€)		Invest. Eligibles Totaux		Aides Fonds Avenir Bio		Taux d'aide	
		Matériels	Immatériels	Matériels	Immatériels	Matériels	Immatériels
2008	phases 1 AAP 1&2	0	0	0	0	0%	0%
2009	phases 1 AAP 3&4	0	0	0	0	0%	0%
2010	phases 2 et 3 AAP 1&2 et phases 1 AAP5	793	434	77	205	10%	47%
2011	phases 2 AAP 3&4 et phases 1 AAP 6	780	484	4	138	1%	28%
2012	phases 2 AAP 5, phases 3 AAP 1-2-4 et phases 1 AAP7	17	300	2	196	13%	65%
2013	phases 2 AAP 6-7, phase 3 AAP 3, phases 1 AAP 8	0	205	0	142	0%	69%
Total		1 591	1 424	83	681	5%	48%

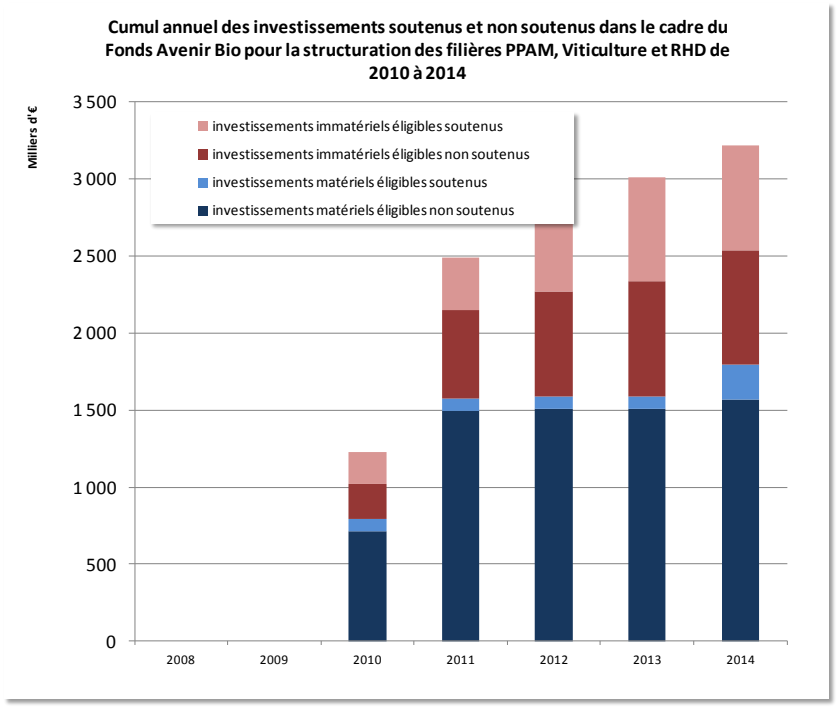
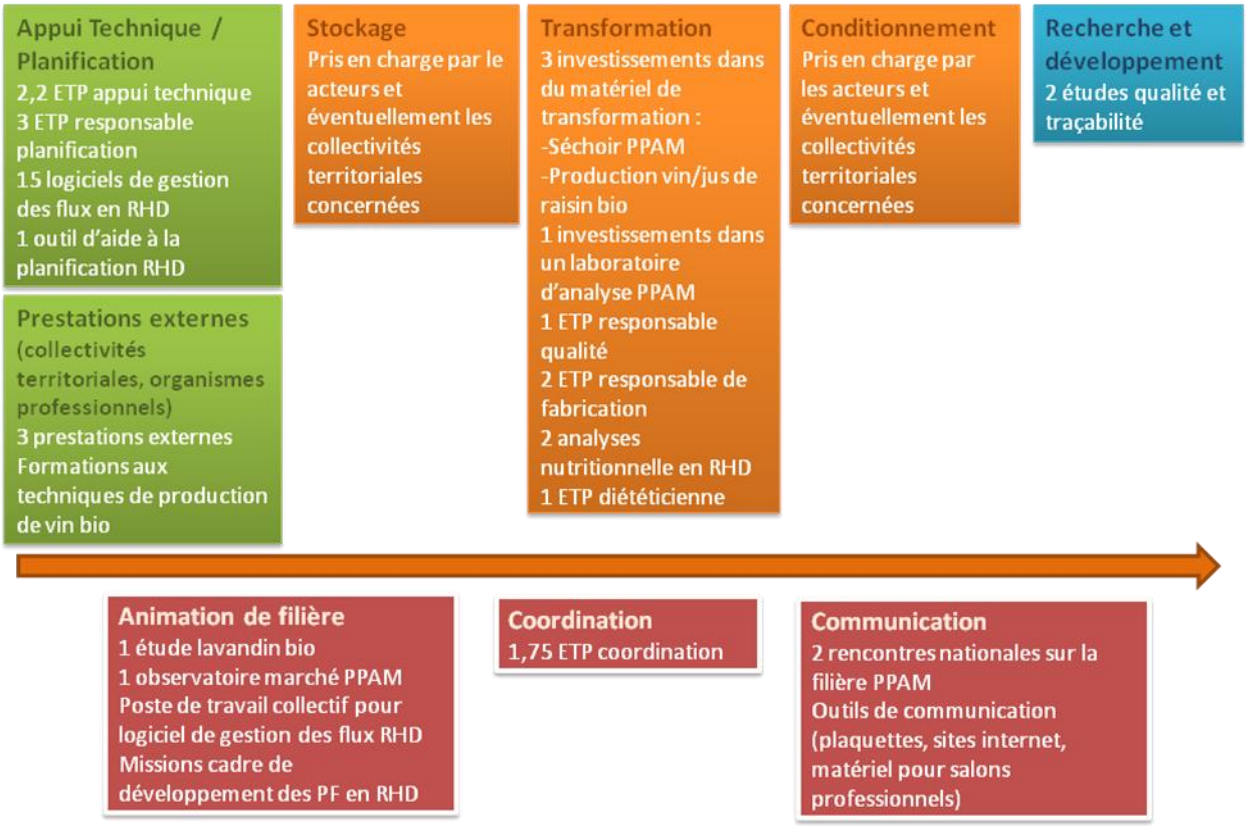
Le schéma suivant représente les investissements soutenus dans les programmes d'actions de structuration des filières PPAM, Viticulture et RHD :